

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CAISSE REGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

Société coopérative à capital et personnel variables au capital actuel de 70 658 206,25 €.
Siège social : 15-17, rue Paul Claudel, 38100 Grenoble.
402 121 958 R.C.S. Grenoble.

A. — Comptes consolidés au 31 décembre 2007.

I. — Cadre général.

Présentation juridique de l'entité. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

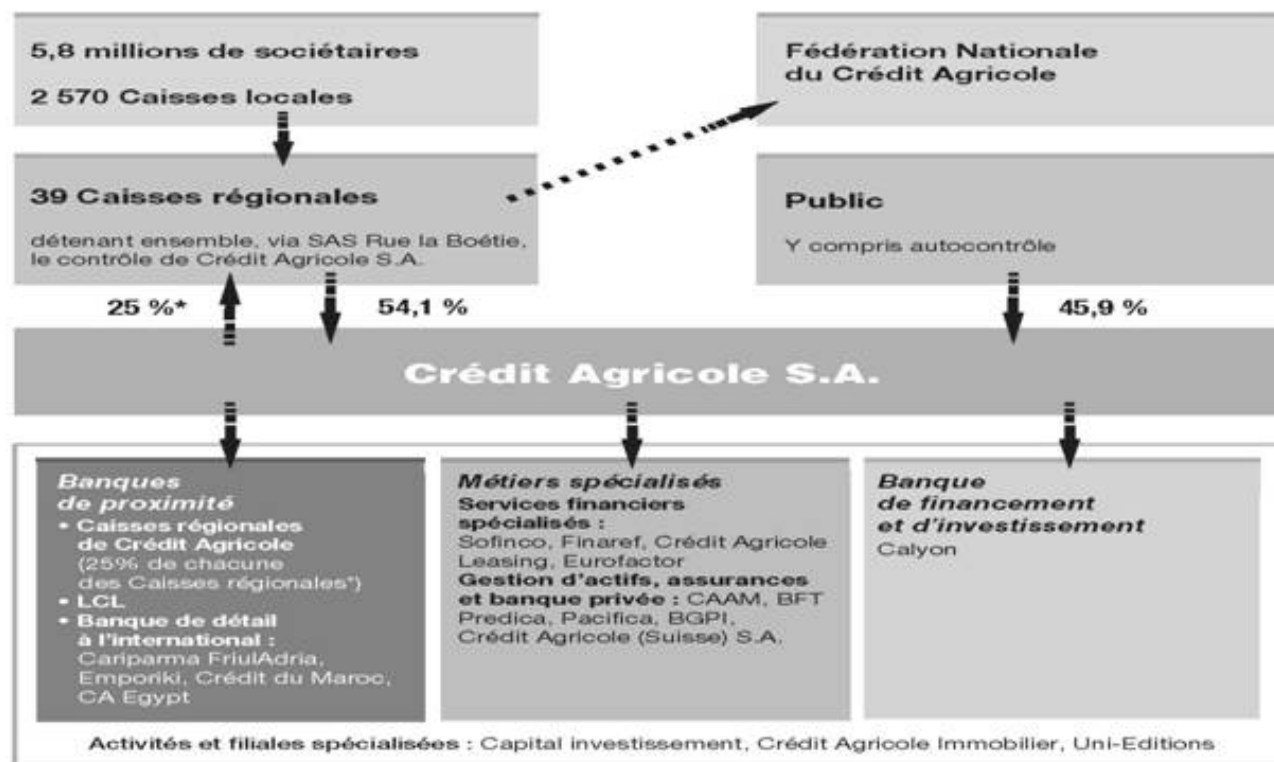
Siège Social : 15-17, rue Paul Claudel BP 67, 38041 Grenoble Cedex 9.

Immatriculée au RCS Grenoble n° 402 121 958 Code APE 651 D.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole :

Un groupe bancaire d'essence mutualiste. — L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,8 millions de sociétaires qui élisent quelques 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L. 511-31 et Art L. 511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R.512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le compose, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole s.a. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



(*) A l'exception de la Caisse Régionale de la Corse.

Relations internes au Crédit agricole :

Mécanismes financiers internes. — Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

— Comptes ordinaires des Caisses régionales : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole s.a., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

— Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole s.a. Elles sont transférées à Crédit Agricole s.a. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte, sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole s.a. et la Caisse Régionale, peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole s.a.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

— les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole s.a. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1er janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts.

— les avances pour autres prêts qui refinancent, à hauteur de 50%, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole s.a. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole s.a.

— Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales : Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole s.a., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les « Opérations internes au Crédit Agricole ».

— Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole s.a. : Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole s.a. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

— Opérations en devises : Crédit Agricole s.a. intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

— Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole s.a., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole s.a. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

— Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole s.a. : Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole s.a., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

— Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole s.a., la CNCA (devenue Crédit Agricole s.a.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole s.a. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole s.a. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole s.a., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Autres relations internes. — Informations relatives aux parties liées :

— Relations avec les Caisses locales : Les Caisses locales disposent d'un capital social et de réserves. En contrepartie de ces fonds les caisses locales ont souscrit la quasi totalité des Parts sociales du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Elles placent auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes leurs disponibilités soit sous forme de comptes ordinaires soit sous forme de comptes courants bloqués rémunérés aux conditions de marché.

— Relations avec les SCI Hautes Faventines, Créagrisère et Vivarais : Ces SCI possèdent des immeubles qui sont quasi exclusivement loués au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ou à ses filiales.

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts et produits assimilés	5.1	460 689	396 999
Intérêts et charges assimilées	5.1	-312 257	-231 109
Commissions (produits)	5.2	165 708	157 151
Commissions (charges)	5.2	-20 770	-19 346
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	1 492	4 622
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5.4	39 746	24 952
Produits des autres activités	5.5	31 942	26 232
Charges des autres activités	5.5	-2 782	-1 940
Produit net bancaire		363 768	357 561

Charges générales d'exploitation	5.6 - 8.1	-183 433	-182 347
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5.7	-15 240	-14 446
Résultat brut d'exploitation		165 095	160 768
Coût du risque	5.8	-31 322	-17 327
Résultat d'exploitation		133 773	143 441
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.3	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5.9	-407	-841
Résultat avant impôt		133 366	142 600
Impôts sur les bénéfices	5.10	-32 649	-39 570
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat net		100 717	103 030
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net – part du groupe		100 717	103 030

III. — BILAN.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Caisse, Banques centrales (*)	7.1	67 063	138 640
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2	30 323	26 147
Instruments dérivés de couverture	4.4	37 980	19 563
Actifs financiers disponibles à la vente	7.4	965 628	1 100 877
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.1 - 4.3 - 7.5 - 7.6	385 446	358 618
Prêts et créances sur la clientèle	4.1 - 4.3 - 7.5 - 7.6	8 568 616	7 803 977
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7.6 - 7.8	271 402	229 024
Actifs d'impôts courants		3 225	0
Actifs d'impôts différés	7.10	29 337	15 563
Comptes de régularisation et actifs divers	7.11	175 729	163 163
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0	0
Immeubles de placement	7.14	469	802
Immobilisations corporelles	7.15	84 149	87 489
Immobilisations incorporelles	7.15	1 690	1 593
Ecart d'acquisition		0	0
Total de l'actif		10 621 057	9 945 456

(*) les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique « Créances sur les établissements de crédit »

Passif	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Banques centrales (*)	7.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2	2 037	2 532
Instruments dérivés de couverture	4.4	42 282	17 359
Dettes envers les établissements de crédit	4.3 - 7.7	6 285 907	5 735 282
Dettes envers la clientèle	4.1 - 4.3 - 7.7	2 463 134	2 278 468

Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									0
Variation de juste valeur						-220 211			-220 211
Transfert en compte de résultat						-7 327			-7 327
Résultat au 31 décembre 2007								100 717	100 717
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									0
Variation de l'écart de conversion									0
Autres variations				1 106				-1 041	65
Capitaux propres au 31 décembre 2007	141 638	190 330	-202	656 015	0	281 699	0	100 717	1 370 197

Les réserves consolidées sont principalement constituées des postes « réserves légales et statutaires » et « report à nouveau » issus des comptes individuels, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

V. — Tableau des flux de trésorerie.

(En milliers d'euros.)

	2007	2006
Résultat avant impôts	133 366	142 600
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	15 268	14 500
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations	25 314	5 157
Intérêts courus non échus	1 356	6 379
Perte nette/gain net des activités d'investissement	1 218	835
(Produits)/charges des activités de financement	5 739	5 672
Autres mouvements	-6 450	-37 381
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	42 445	-4 838
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	417 023	683 897
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-605 218	-929 569
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-11 848	60 496
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-16 393	15 766
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		1
Impôts versés	-47 210	-42 043
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-263 646	-211 453
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	-87 835	-73 691
Flux liés aux participations	-65 201	-17 302
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-12 822	-13 392
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-78 023	-30 694
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-13 780	8 604
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	8 905	-5 668
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-4 875	2 936
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-170 733	-101 449
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	200 396	301 845
Caisse, Banques centrales (actif et passif)	138 518	114 140
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	61 878	187 705
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	29 663	200 396

Caisse, Banques centrales (actif et passif)	66 882	138 518
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-37 219	61 878
Variation de la trésorerie nette	-170 733	-101 449

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

VI. — Notes annexes aux états financiers.

1. — Principes et Méthodes applicables dans le groupe.

Cadre réglementaire. — L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005), du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005), du 11 janvier 2006 (CE n° 108/2006), du 8 mai 2006 (CE n° 708/2006), du 8 septembre 2006 (CE n° 1329/2006), du 1er juin 2007 (CE n° 610/2007 et n° 611/2007) et du 21 Novembre 2007 (CE n°13581/2007).

Normes applicables et comparabilité. — Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2007.

Celles-ci sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2006, à l'exception du changement de méthode relatif au traitement des intérêts minoritaires, décrit en note 1.2. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/07 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2007. Celles-ci portent sur :

– la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. Cette nouvelle norme a principalement comme impact d'ajouter des informations quantitatives et qualitatives sur les instruments financiers pour l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques en découlant et leur gestion ;

– l'amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » relatif aux informations complémentaires quantitatives et qualitatives à fournir sur les capitaux propres ;

– l'interprétation IFRIC 7 relative aux modalités de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 portant sur les informations financières dans les économies hyper inflationnistes ;

– l'interprétation IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;

– l'interprétation IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés ;

– l'interprétation IFRIC 10 relative au traitement des pertes de valeur (dépréciation) dans l'information financière intermédiaire.

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

– l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2008.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'attend aucun effet de cette application sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2007.

Format de présentation des états financiers :

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.1. Principes et méthodes comptables :

Les instruments financiers (IAS 32 et 39). — Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

— Les titres :

Classification des titres à l'actif :

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

– Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;

– Actifs financiers disponibles à la vente ;

- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/affectation par nature ou sur option :

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour la partie « dérivé » des titres hybrides suivants (en stock au 31 décembre 2007) :

BMTN Titan, BMTN CASA, BMTN IXIS Call, Multitracker1, Multitracker2, BMTN Cristal1, BMTN Cristal2, BMTN Hedge Low Corellation, BMTN Multistratégie. Le contrat hôte restant quant à lui comptabilisé dans sa catégorie d'origine : titres disponibles à la vente ou titres d'investissement.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Placements détenus jusqu'à l'échéance :

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

– ceux que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;

– ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

– la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;

– la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;

– la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;

– si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille « Prêts et créances » :

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente :

La catégorie « actifs disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut, ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en « actifs disponibles à la vente » sont les suivants :

– les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;

– les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;

– les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

– en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est extournée et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

Evaluation des titres :

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

Dépréciation des titres :

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une provision est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres :

Crédit Agricole s.a. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Titres au passif (IAS 32) :

Distinction dettes – capitaux propres :

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- De remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- D'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables ;

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

Rachat d'actions propres :

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

— L'activité de crédits : Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle, distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Le Groupe Crédit Agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

— Créances dépréciées : Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

– les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

– les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

— Créances douteuses : Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

– lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

– lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

– s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Créances restructurées non douteuses : Ce sont les créances dont l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances non douteuses. La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à enregistrement d'une décote.

Prise en compte du risque de crédit sur base individuelle :

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes par voie de dépréciation. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Traitement des décotes et dépréciations :

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

– la valeur nominale du prêt ;

– la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait de la désactualisation étant inscrite dans la marge d'intérêts.

Prise en compte du risque de crédit sur base collective : Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe, démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives calculées à partir de modèles Bâle II :

– Dépréciations calculées à partir du modèle Bâle II :

Dans le cadre du projet Bâle II, la direction des risques du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de la dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

– Autres dépréciations sur base collective :

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas constaté à l'actif de son bilan d'autres dépréciations sur base collective destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque.

— Les intérêts pris en charge par l'état (IAS 20) : Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

— Les passifs financiers : La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.

Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les autres passifs financiers: cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

— Les produits de la collecte : Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole S.A. avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 7.18.

— Les instruments dérivés : Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de réduire le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'Euro.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

– éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

– documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

– démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

– couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

– couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur les dérivés accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

– couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture de taux (c'est à dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture. Toutefois, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

— Gains ou pertes nettes sur instruments financiers : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

— Les garanties financières : Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

— Décomptabilisation des instruments financiers : Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires ;
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs,

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Les provisions (IAS 37.19). — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement modélisé des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Des informations détaillées sont fournies au point 7.18

Les avantages au personnel (IAS 19). — Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;

- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

— Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :
– la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
– diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit des assurances auprès de Prédica.

— Plans de retraite – régimes à cotisations définies : Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Les impôts courants et différés. — Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe. L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a) n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b) n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. A noter : lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ne génèrent-elles pas non plus de différences temporelles devant donner lieu à constatation d'impôts différés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable ;
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles de titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le traitement des immobilisations (IAS 16. 36. 38. 40). — Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 40 ans
Second oeuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	3 à 7 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Les opérations en devises (IAS 21). — En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires. A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les commissions sur prestations de services (IAS 18). — Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions de placement entrent notamment dans cette catégorie ;
- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue ;
- les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance ne sont comptabilisées que pour autant que l'ensemble des conditions suivantes soient respectées :
 - le montant des commissions peut être évalué de façon fiable ;
 - il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise ;
 - le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

Les activités d'assurance (IFRS 4). — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces activités.

Les contrats de location (IAS 17). — Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

– constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

- L'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
- La valeur nette comptable des immobilisations louées ;
- La provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.2. Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27. 28. 31). — Changements de méthode comptable :

A compter du 1er janvier 2007, dans un souci de comparabilité avec des pratiques de place, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive est désormais constaté en diminution du poste « réserves consolidées part du Groupe ».

De façon symétrique, en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce changement de méthode qui est donc sans incidence sur ses comptes.

Périmètre de consolidation. — Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27. IAS 28 et IAS 31, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels. Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé. L'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, est présumé significatif s'il est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan consolidé du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

La consolidation des Caisses Régionales. — Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique. Financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Les notions de contrôle. — Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est présumé avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc :

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les méthodes de consolidation. — Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27. 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

– l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ;

– l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ;

– la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés,

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations. — Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21). — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de filiale étrangère.

Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3). — En 2007, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type d'opérations.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5). — En 2007, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type d'actifs.

2. – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2007 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

— Instruments financiers évalués à leur juste valeur : Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Comme décrit dans la note relative aux principes comptables, seuls les produits dont les modèles de valorisation n'intègrent que des paramètres jugés observables, voient leur marge reconnue comptablement en résultat dès l'initiation. — Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs (ainsi que les plans de stock-option) : Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

— Les dépréciations durables : Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) qui n'ont pas de caractère intangible.

— Dépréciations des créances irrécouvrables : La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

— Provisions : L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

– La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction.

– Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2007.

– Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

— Dépréciation des écarts d'acquisition : Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Une description de la méthode appliquée est détaillée dans le § « Principes et méthodes de consolidation ».

— Constatation d'actif d'impôt différé : Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

3. – Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

3.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice :

— Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2007 : Aucune entité nouvelle n'est consolidée au 31 décembre 2007.

— Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2007 : Aucune société n'est sortie du périmètre au 31 décembre 2007.

— Changement de dénomination sociale : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

3.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice. — Néant.

3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence. — Néant.

3.4. Les participations non consolidées.

(En milliers d'euros)	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS Rue de la Boétie	625 031	2,94	797 242	2,94
SAS Sacam Développement	27 765	2,94	23 343	2,94
SNC CA titres	1 483	2,55	1 483	2,55
SA Defitech	940	33,34	940	33,34
SAS Sacam Fireca	1 369	2,79	1 369	2,79
SAS Monecam Finances	966	34,00	1 026	34,00
SAS Sacam International	26 439	2,94	26 439	2,94
SAS Sacam	1 864	2,05	1 239	2,05
SCI Cam	1 544	2,89		
Autres participations	21 527		22 005	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	708 927		875 086	

3.5. Les écarts d'acquisition. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

4. – La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes met en oeuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les risques concentrés sur des activités économiques sont suivis de façon spécifique. Le Conseil d'Administration examine chaque année les risques filières auxquels la Caisse Régionale est exposée.

En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit les plus importants sur des contreparties, bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour chaque facteur de risque mentionné ci-dessus, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques.

Ainsi, pour chacun des facteurs de risque identifié, il existe un dispositif de limites qui comporte :

– des limites globales, formalisées sous la forme d'une politique « Risques », de règles de division des risques, d'engagements par facteur de risque de marché, etc. Ces limites, établies en référence aux fonds propres, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.

– des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes mesure les catégories de risques identifiés de manière précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées, d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des dépassements de limites et de leur régularisation, par une revue périodique trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles » et par une révision au moins annuelle de tous les autres. Ces revues sont effectuées en fonction des niveaux d'engagement et des risques identifiés (avérés ou non) soit par des instances associant la Direction Générale soit par les services spécialisés de la Caisse Régionale. La correcte classification des créances fait l'objet d'un réexamen trimestriel, au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est appréciée à intervalles réguliers par le comité des risques trimestriel. Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : Comité des risques trimestriel (revue des risques significatifs ou sensibles, en présence de la Direction Générale) et pour les dépassements de limites au comité de surveillance des risques en présence d'Administrateurs représentant le Conseil.

La gestion du risque bancaire au sein du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est assurée par la direction Secrétariat Général qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « suivi et contrôle des risques », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

4.1. Risque de crédit :

— Concentrations par agents économiques : Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées une Caisse Régionale, présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.

Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale (en général à 50 %).

La Caisse Régionale détermine pour une période de 6 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris.

En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale est indemnisée à hauteur de 50% de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

Le total des prêts éligibles à Foncaris s'élève à 223 381 milliers d'euros pour une garantie de 98 049 milliers d'euros.

En 2007, malgré un contexte toujours difficile le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a poursuivi sa politique de maîtrise des risques.

Des comités de risques mensuels et trimestriels sont en place depuis plusieurs années et procèdent à des revues de dossiers CDL permettant d'adapter les niveaux de provisionnement en fonction de l'évolution du risque.

L'ensemble de la politique de crédit et de surveillance des risques fait l'objet chaque année d'une présentation au Conseil d'Administration. Cette présentation a eu lieu les 20 avril 2007 et 23 octobre 2007. Les différentes filières économiques font également l'objet de présentations régulières devant le Conseil d'Administration.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des différentes catégories d'actifs financiers ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

— Concentrations par agents économiques : Les informations relatives à une ventilation par agent économique de contrepartie suivent désormais les règles lexicales et de correspondances définies dans le reporting FINREP.

Les agents économiques sont modifiés comme suit :

Ancien agent économique	Nouvel agent économique correspondant
« Etats. Administrations et collectivités publiques »	« Administrations centrales et institutions non établissements de crédit »
« Institutions financières »	« Etablissements de crédit »
« Particuliers et professionnels »	« Clientèle de détail »
« Entreprises et autres agents économiques »	« Grandes entreprises »

La seule modification de correspondance identifiée concerne l'ancien agent économique « Institutions financières », qui était constitué de la contrepartie « Etablissements de crédit » et de la contrepartie « Institutions de secteur financier issues des créances sur la clientèle » ; cette dernière contrepartie est désormais rattachée à l'agent économique « Grandes entreprises ». L'impact de cette modification sur les ventilations 2006 est mis en exergue dans le tableau correspondant.

— Actifs financiers par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2007							
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées				Encours douteux	Dépréciations individuelles	Provisions collectives	Garanties reçues relatifs aux actifs en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
Instruments de capitaux propres								
Instruments de dette								
Administrations centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non Etablissements de crédit								
Grandes entreprises								
Clientèle de détail								
Prêts et avances								
Administrations centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non Etablissements de crédit	786	38						
Grandes entreprises	76 695	200	96	107	38 241	-26 518	-8 086	10 130
Clientèle de détail	155 581	24 063	9 357	3 572	93 802	-67 088	-34 896	161 590
Total	233 062	24 301	9 453	3 679	132 043	-93 606	-42 982	171 720

— Prêts et créances sur la clientèle par agent économique : détail des douteux et dépréciations :

(En milliers d'euros)	31/12/2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	85 574	0	0	0	0	85 574
Etablissements de crédit	0					0
Grandes entreprises	2 391 863	21 116	16 812	16 643	9 224	2 365 827
Clientèle de détail	6 172 653	49 788	26 260	31 122	27 936	6 118 457
Total	8 650 090	70 904	43 072	47 765	37 160	8 569 858

Créances rattachées nettes						41 740
Provisions collectives						-42 982
Valeurs nettes au bilan						8 568 616

Dont actifs restructurés pour 2 511 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2006					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	130 143	1 117	1 110	125	114	128 919
Etablissements de crédit (1)	0					0
Grandes entreprises (1)	2 270 653	27 727	22 397	10 002	9 215	2 239 041
Clientèle de détail	5 478 383	54 293	31 487	28 712	22 633	5 424 263
Total	7 879 179	83 137	54 994	38 839	31 962	7 792 223
Créances rattachées nettes						34 045
Provisions collectives						-22 291
Valeurs nettes au bilan						7 803 977

— Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	2007	2006
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	183 307	159 868
Etablissements de crédit	201	61 886
Grandes entreprises	562 418	430 603
Clientèle de détail	587 330	569 767
Total	1 333 256	1 222 124
Engagements de garantie en faveur de la clientèle :		
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	12 239	18 427
Etablissements de crédit	0	4 204
Grandes entreprises	390 273	400 729
Clientèle de détail	16 925	3 879
Total	419 437	427 239

— Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	356	6 613
Etablissements de crédit	4 565	0
Grandes entreprises	582 132	481 607
Clientèle de détail	1 820 705	1 789 343
Comptes régime spécial	53 125	52 787
Total	2 460 883	2 277 563
Dettes rattachées	2 251	905
Valeur au bilan	2 463 134	2 278 468

— Concentrations par zone géographique : Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique (Hors opérations internes au Crédit Agricole).

(En milliers d'euros)	31/12/2007
-----------------------	------------

	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	8 625 632	70 593	42 918	47 664	37 095	8 545 619
Autres pays de l'UE	14 896	112	68	87	51	14 777
Autres pays d'Europe	3 475	103	37	12	12	3 426
Amérique du Nord	2 566	6	4	0	0	2 562
Amériques Centrale et du Sud	135	4	3	0	0	132
Afrique et Moyen Orient	1 827	83	40	2	2	1 785
Asie et Océanie (hors Japon)	1 208	3	2	0	0	1 206
Japon	351	0	0	0	0	351
Non ventilé						0
Total	8 650 090	70 904	43 072	47 765	37 160	8 569 858
Créances rattachées nettes						41 740
Provisions collectives						-42 982
Valeurs nettes au bilan						8 568 616

(En milliers d'euros)	31/12/2006					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	7 857 322	82 825	54 845	38 693	31 838	7 770 639
Autres pays de l'UE	13 946	125	71	53	31	13 844
Autres pays d'Europe	3 347	109	54	13	13	3 280
Amérique du Nord	1 766	15	4	78	78	1 684
Amériques Centrale et du Sud	76	4	3	0	0	73
Afrique et Moyen Orient	1 063	57	16	2	2	1 045
Asie et Océanie (hors Japon)	1 034	2	1	0	0	1 033
Japon	625	0	0	0	0	625
Non ventilé						0
Total	7 879 179	83 137	54 994	38 839	31 962	7 792 223
Créances rattachées nettes						34 045
Provisions collectives						-22 291
Valeurs nettes au bilan						7 803 977

— Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	1 329 338	1 219 296
Autres pays de l'UE	1 336	1 235
Autres pays d'Europe	2 174	1 273
Amérique du Nord	50	36
Amériques Centrale et du Sud	15	12
Afrique et Moyen Orient	320	158
Asie et Océanie (hors Japon)	21	102
Japon	2	2
Non ventilé	0	0
Total	1 333 256	1 222 114

Engagements de garantie en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	419 437	427 144
Autres pays de l'UE	0	58
Autres pays d'Europe	0	37
Amérique du Nord	0	0
Amériques Centrale et du Sud	0	0
Afrique et Moyen Orient	0	0
Asie et Océanie (hors Japon)	0	0
Japon	0	0
Non ventilé	0	0
Total	419 437	427 239

— Dettes envers la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
France (y compris DOM-TOM)	2 446 071	2 264 314
Autres pays de l'UE	8 730	7 735
Autres pays d'Europe	2 312	2 360
Amérique du Nord	1 716	1 380
Amériques Centrale et du Sud	359	290
Afrique et Moyen Orient	1 119	1 054
Asie et Océanie (hors Japon)	437	380
Japon	139	50
Non ventilé	0	0
Total	2 460 883	2 277 563
Dettes rattachées	2 251	905
Valeur au bilan	2 463 134	2 278 468

4.2. Risque de marchés. — Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'atteint pas le seuil d'assujettissement à la réglementation relative à la surveillance des risques de marché. Le suivi est cependant effectué semestriellement et le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes simule régulièrement des scénarii dits «catastrophes» sur le risque de taux ainsi que sur l'excédent de fonds propres. Les résultats sont présentés au Conseil d'Administration.

A compter du 1er trimestre 2008, un suivi mensuel supplémentaire du risque de marché sera effectué au moyen de la méthode VAR. Cette technique de contrôle du risque de marché n'a pas été utilisée en 2007.

Risque de transformation :

Le coefficient de transformation rapporte la durée des emplois et des ressources du bilan. Il s'élève à fin décembre 2007 à 107.3 contre 105.9 en décembre 2006.

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt

Ce risque est mesuré trimestriellement et a fait l'objet de 2 présentations au Conseil d'Administration. L'outil de mesure utilisé par la Caisse Régionale a été développé par Crédit Agricole S.A.

La politique de couverture menée depuis plusieurs années par la Caisse Régionale a pour objectif de limiter au maximum le PNB aux variations de taux. Cette politique a joué pleinement son rôle dans un contexte 2007 de variation significative des taux.

— Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission :

(En milliers d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	128 016	0	0	113 431	
Taux fixe		128 016			113 431	
Taux variable						
Autres devises de l'UE	0	0	0			

Taux fixe							
Taux variable							
USD	0	0	0	0			
Taux fixe							
Taux variable							
JPY	0	0	0	0			
Taux fixe							
Taux variable							
Autres devises	0	0	0	0			
Taux fixe							
Taux variable							
Total	0	128 016	0	0	113 431	0	
Taux fixe	0	128 016	0	0	113 431	0	
Taux variable	0	0	0	0	0	0	

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables).

Opérations sur instruments financiers à terme : analyse par durée résiduelle :

Les états ci-dessous se substituent au tableau de ventilation par DRAC du montant notionnel des dérivés figurant dans les états financiers de l'exercice précédent. La juste valeur des dérivés est ici classée par tranche de maturité selon la même méthode utilisée pour la ventilation des montants notionnels en 2006.

— Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2007						31/12/2006	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	30 066	6 834	1 080	37 980	19 563
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts				351	5 693	1 080	7 124	6 582
Options de taux								
Caps, Floors, Collars				0	0	0	0	0
Autres instruments conditionnels				0	0	0	0	0
PAR et divers				29 715	1 141		30 856	12 981
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits				0	0	0	0	0
PAR et divers				0			0	0
Sous total	0	0	0	30 066	6 834	1 080	37 980	19 563
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	30 066	6 834	1 080	37 980	19 563

— Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2007						31/12/2006	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 040	85	757	1 881	2 069
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts				3	85	432	519	137
Options de taux								
Caps, Floors, Collars				0	0	325	325	0
Autres instruments conditionnels				0	0	0	0	433
PAR et divers				1 037	0		1 037	1 499
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	22	0	0	22	23
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits				0	0	0	0	0
PAR et divers				22			22	23
Sous total	0	0	0	1 062	85	757	1 903	2 092
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 062	85	757	1 903	2 092

— Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2007						31/12/2006	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	26 706	10 521	5 056	42 283	17 359
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts				2 424	2 999	5 056	10 479	1 622
Options de taux								
Caps, Floors, Collars				0	0	0	0	0
Autres instruments conditionnels				0	0	0	0	0
Capitaux et divers				24 282	7 522		31 804	15 737
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits				0	0	0	0	0
Capitaux et divers				0			0	0

Sous total	0	0	0	26 706	10 521	5 056	42 283	17 359
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	26 706	10 521	5 056	42 283	17 359

— Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2007						31/12/2006	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	640	1 088	306	2 034	2 527
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts				56	1 031	306	1 393	1 788
Options de taux								
Caps, Floors, Collars				0	57	0	57	0
Autres instruments conditionnels				0	0	0	0	82
Capitaux et divers				584	0		584	657
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	5
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits				0	0	0	0	0
Capitaux et divers				0			0	0
Sous total	0	0	0	640	1 088	306	2 034	2 532
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	640	1 088	306	2 034	2 532

— Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux :

(En milliers d'euros)	31/12/2007						31/12/2006	
	Opérations / Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<1 an	> 1 an <5ans	> 5 ans	<1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Swaps de taux d'intérêt de macro couverture	0	0	0	-2 155	-1 191	-3 866	-7 212	3 374
Juste valeur positive				34	891	856	1 781	4 667
Juste valeur négative				-2 189	-2 082	-4 722	-8 993	-1 293
Poste de passif couvert	0	0	0	-2 155	-1 191	-3 866	-7 212	3 374
Dépôts à vue				-2 155	-1 191	-3 866	-7 212	3 374

— Opérations sur instruments financiers à terme : montant des engagements :

(En milliers d'euros)	31/12/2007		31/12/2006	
	Total encours notionnel		Total encours notionnel	
Instruments de taux d'intérêt :	2 326 945		1 104 370	
Futures				

FRA		
Swaps de taux d'intérêts	2 306 557	1 063 911
Options de taux	0	15 000
Caps, Floors, Collars	20 388	25 459
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	27 512
Opérations fermes de change		
Options de change		27 512
Autres instruments :	196 326	198 089
Dérivés sur actions et indices boursiers		
Dérivés sur métaux précieux		
Dérivés sur produits de base		
Dérivés de crédits	196 326	198 089
Autres		
Sous total	2 523 271	1 329 971
Opérations de change à terme		
Total	2 523 271	1 329 971

Risque de change :

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné de façon significative par ce type de risque.

Risque de prix :

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de risque.

4.3. Risque de liquidité et de financement. — Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

– le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;

– L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;

– L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique une politique conduisant à rechercher un niveau de refinancement de ses réalisations de crédit maximum auprès de Crédit Agricole SA.

Le suivi de la liquidité court terme et long terme fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'Administration.

Le respect par la Caisse Régionale du ratio de liquidité court terme est assuré par la mise en place au sein du groupe Crédit Agricole d'un mécanisme de péréquation de la liquidité court terme entre Caisses Régionales.

Notre niveau de liquidité long terme est également assuré par Crédit Agricole SA garant in fine de notre liquidité. Un programme d'émission de BMTN interbancaire est également validé auprès de la Banque de France. Il n'a fait l'objet d'aucune utilisation courant 2007.

— Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (Hors opérations internes au Crédit Agricole)	5 283	12	2 147		7 442
Prêts et créances émis sur le réseau	213 793	81 518	63 773	14 452	373 536
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	1 215 064	1 094 161	2 572 119	3 768 746	8 650 090
Total	1 434 140	1 175 691	2 638 039	3 783 198	9 031 068
Créances rattachées					59 582
Dépréciations					-136 588
Valeurs nettes au bilan					8 954 062

(En milliers d'euros)	31/12/2006				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (Hors opérations internes au Crédit Agricole)	9 019	0	0	0	9 019
Prêts et créances émis sur le réseau	88 110	59 655	123 713	78 099	349 577
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	1 457 437	1 028 789	2 280 054	3 112 899	7 879 179
Total	1 554 566	1 088 444	2 403 767	3 190 998	8 237 775
Créances rattachées					49 807
Dépréciations					-124 987
Valeurs nettes au bilan					8 162 595

— Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	871 342	1 368 090	1 768 563	2 259 017	6 267 012
Dettes envers la clientèle	2 414 077	39 265	6 978	563	2 460 883
Total	3 285 419	1 407 355	1 775 541	2 259 580	8 727 895
Dettes rattachées					21 146
Valeur au bilan					8 749 041

(En milliers d'euros)	31/12/2006				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	2 726 101	1 160 724	1 058 604	777 410	5 722 839
Dettes envers la clientèle	2 263 274	10 319	3 627	343	2 277 563
Total	4 989 375	1 171 043	1 062 231	777 753	8 000 402
Dettes rattachées					13 348
Valeur au bilan					8 013 750

— Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse		189			189
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	131 115	14 001	1 250	0	146 366
Émis en France	131 115	14 001	1 250	0	146 366
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	131 115	14 190	1 250	0	146 555

Dettes rattachées					908
Valeur au bilan					147 463
Dettes subordonnées :					
Dettes subordonnées à durée déterminée		39 222	53 794	35 000	128 016
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs	2 058				2 058
Total	2 058	39 222	53 794	35 000	130 074
Dettes rattachées					1 625
Valeur au bilan					131 699

(En milliers d'euros)	31/12/2006				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	20				20
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	70 843	80	0	0	70 923
Émis en France	70 843	80			70 923
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	70 863	80	0	0	70 943
Dettes rattachées					339
Valeur au bilan					71 282
Dettes subordonnées :					
Dettes subordonnées à durée déterminée			75 136	38 294	113 430
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs	2 058				2 058
Total	2 058	0	75 136	38 294	115 488
Dettes rattachées					1 567
Valeur au bilan					117 055

4.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change. — Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

– de couverture de valeur ;

– de couverture de résultats futurs ;

– de couverture d'un investissement net en devise ;

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur :

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

— Instruments financiers dérivés de macro couverture : L'ensemble des instruments dérivés classés dans cette catégorie étant négocié avec une contrepartie externe au palier de consolidation de la Caisse Régionale, leur éligibilité au titre d'instrument de macro couverture Fair Value Hedge (FVH) est donc respectée.

Au 31 décembre 2007, la mesure de l'efficacité de la relation de couverture, réalisée à partir de l'échéancier du poste de passif des dépôts à vue, est satisfaite au niveau des tests prospectifs, en cours de période et rétrospectifs pour les swaps prêteurs taux fixes.

Au 31 décembre 2007, la mesure de l'efficacité de la relation de couverture, réalisée à partir de l'échéancier du poste des encours de crédits à taux fixe est satisfaite au niveau des tests prospectifs, en cours de période et rétrospectifs pour les swaps emprunteurs taux fixes.

— Instruments financiers dérivés de micro couverture : L'efficacité de chacun des instruments financiers dérivés classés en micro couverture a été vérifiée sur la base des éléments suivants :

- éligibilité à la ;
- corrélation forte entre les périodicités du swap et de l'élément couvert ;
- corrélation forte entre le notionnel du swap et de l'élément couvert ;
- corrélation forte entre les dates de maturité du swap et de l'élément couvert variations de juste valeur (JV) des flux d'intérêt générés par l'élément couvert oscillent entre (80% et 125%) des variations de JV du flux d'intérêts généré par la jambe fixe du swap de couverture

— Les instruments financiers dérivés n'entrant dans aucune de ces catégories ont été classés en trading :

Couverture de flux de trésorerie :

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Ce type de couverture n'a pas été retenu par le Crédit Agricole sud Rhône Alpes.

— Instruments dérivés de couverture :

(En milliers d'euros)	31/12/2007		
	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel
Couverture de JV			
Taux d'intérêt	34 533	40 847	2 140 000
Capitaux propres	0	0	0
Change	0	0	0
Crédit	3 447	1 434	93 756
Autres	0	0	0
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Total instruments dérivés de couverture	37 980	42 282	2 233 756

(En milliers d'euros)	31/12/2006		
	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel
Couverture de JV			
Taux d'intérêt	17 263	16 093	860 000
Capitaux propres	0	0	0
Change	0	0	0
Crédit	2 300	1 265	96 783
Autres	0	0	0
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Total instruments dérivés de couverture	19 563	17 358	956 783

4.5. Risques opérationnels. — Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un évènement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels. Une révision de la cartographie et du recensement des risques a lieu chaque année.

En 2005, le groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en oeuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier 2005.

Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurance.

4.6. Assurances et couverture des risques :

— Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit les polices couvrant les risques principaux suivants :

Risques	Polices	Principales garanties
Globale de banque	Détournement Escroquerie. Salles de coffre ; Hold-up ; Cambriolage; Matériel de sécurité et immeuble	
Responsabilité civile	Courtage	Garantit les conséquences pécuniaires de notre responsabilité en matière d'opérations de courtage (activité d'assurance vie et IARD)
	Exploitation	Garantit les conséquences pécuniaires de notre responsabilité en matière d'accident liée à notre exploitation.
Dommmages aux biens	Multirisque bureau	Garantit notre parc immobilier pour les dommages incendie, dégâts des eaux, tempête, accidents, etc.
	Pertes Financières	Garantit la perte d'exploitation ou les frais supplémentaires consécutifs à un sinistre déclaré au titre de la police ci-dessus.
	Tous risques machines	Garantit les machines d'une valeur supérieur à 23 K€ dans un sinistre déclaré dans la police Multirisque Bureau.
	Multirisque copropriétés	Garantit notre parc immobilier en copropriétés pour les dommages incendie, dégâts des eaux, Tempête, accidents, etc.
Automobile	Flotte	Garantit la flotte automobile pour les accidents, vol, bris de glace, etc.

5. – Notes relatives au compte de résultat.

5.1. Produits et Charges d'intérêts :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 345	2 637
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 368	25 415
Sur opérations avec la clientèle	367 057	316 974
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	360	932
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 445	9 014
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	59 114	42 027
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes	0	0
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Produits d'intérêts (1) (2)	460 689	396 999
Sur opérations avec les établissements de crédit	-63	-56
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-238 775	-188 220
Sur opérations avec la clientèle	-8 943	-7 545
Actifs financiers disponibles à la vente	-3	-2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Sur dettes représentées par un titre	-4 220	-1 188
Sur dettes subordonnées	-5 708	-5 641
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-54 545	-28 457
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes	0	0
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Charges d'intérêts	-312 257	-231 109

(1) dont 7078 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement.

(2) dont 1,413 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat.

5.2. Commissions nettes :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
-----------------------	------------	------------

	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	416	-385	31	243	-282	-39
Sur opérations internes au Crédit Agricole	33 082	-9 888	23 194	29 908	-6 844	23 064
Sur opérations avec la clientèle	42 065	-254	41 811	39 066	-215	38 851
Sur opérations sur titres	0	-173	-173	0	-141	-141
Sur opérations de change	164	0	164	155	0	155
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4 574	-882	3 692	3 660	-2 251	1 409
Sur moyens de paiement	21 503	-81	21 422	29 710	-59	29 651
Fiducie et activités analogues	63 904	-9 107	54 797	54 409	-9 554	44 855
Produits nets des commissions	165 708	-20 770	144 938	157 151	-19 346	137 805

5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	199	195
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	1 179	4 146
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	94	51
Résultat de la comptabilité de couverture	20	230
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 492	4 622

— Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture :

(En milliers d'euros)	2007			2006
	Profits	Pertes	Net	Net
Couvertures de juste valeur				
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 271	10 586	8 315	36 877
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	963	9 258	8 295	-36 647
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0	0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0	0
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture			20	230

5.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dividendes reçus	32 595	24 682
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	7 164	1 014
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-13	-744

Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	39 746	24 952

5.5. Produits et charges nets des autres activités :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	446	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		0
Autres produits nets de l'activité d'assurance		0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		0
Produits nets des immeubles de placement	-28	-54
Autres produits (charges) nets	28 742	24 346
Produits (charges) des autres activités	29 160	24 292

5.6. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Charges de personnel	115 861	112 196
Impôts et taxes	1 846	5 753
Services extérieurs et autres charges	65 726	64 398
Charges d'exploitation	183 433	182 347

5.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	15 100	14 419
Dotations aux dépréciations	140	27
Total	15 240	14 446

5.8. Coût du risque :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-56 909	-76 871
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-33 422	-68 001
Risques sur encours sains	-20 691	-6 361
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0
Comptes de régularisation et actifs divers	-1 074	-206
Engagements par signature	-298	-1 033
Risques et charges	-1 424	-1 270
Reprises de provisions et de dépréciations	26 160	59 483
Prêts et créances	23 950	55 081
Pertes sur créances CDL et CDL compromises	-15 149	-5 012
Utilisations provisions sur pertes couvertes	15 149	5 012
Comptes de régularisation et actifs divers	641	368
Engagements par signature	1 143	666
Risques et charges	426	3 368
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-30 749	-17 388

Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 335	-606
Récupérations sur prêts et créances amorties	941	667
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés	-179	
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-31 322	-17 327

5.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-407	-841
Plus-values de cession	13	261
Moins-values de cession	-420	-1 102
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		0
Moins-values de cession		0
Gains ou pertes sur autres actifs	-407	-841

5.10. Impôts :

— Charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Charge d'impôt courant	-43 921	-35 106
Charge / produit d'impôt différé	11 272	-4 464
Charge d'impôt de la période	-32 649	-39 570

— Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	133 366	34,43	45 918
Effet des différences permanentes			-13 747
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			942
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			-464
Taux et charge effectif d'impôt		24,48	32 649

6. – Informations sectorielles.

Définition des secteurs d'activité :

Du fait de l'organisation interne du groupe Crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires rappelés ci-dessus, les activités de chaque entité « élémentaire » peuvent se rattacher pour l'essentiel à un seul secteur.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est concerné que par un seul pôle d'activité : « Banque de proximité en France ».

7. – Notes relatives au bilan au 31 décembre 2007.

7.1. Caisse, Banques centrales :

(En milliers d'euros)	31/12/2007		31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	54 255		62 882	
Banques centrales	12 627		75 636	
Total en principal	66 882	0	138 518	0
Créances rattachées	181		122	
Valeur au bilan	67 063	0	138 640	0

7.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat. — Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	30 323	26 019
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	0	128
Juste valeur au bilan	30 323	26 147
Dont Titres prêtés	0	0

— Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Créances sur les établissements de crédit		0
Créances sur la clientèle		0
Valeurs reçues en pension		0
Titres reçus en pension livrée		0
Titres détenus à des fins de transaction	3 020	171
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 020	171
Titres cotés		171
Titres non cotés	3 020	
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Titres cotés		
Titres non cotés		
Instruments dérivés	27 303	25 848
Juste valeur au bilan	30 323	26 019

— Actifs financiers à la juste Valeur par résultat sur option :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Créances sur la clientèle		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		0
Valeurs reçues en pension		0
Titres reçus en pension livrée		0
Titres détenus à des fins de transaction	0	128
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Titres cotés		
Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable	0	128
Titres cotés		128
Titres non cotés		

Juste valeur au bilan	0	128
-----------------------	---	-----

— Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Titres vendus à découvert		0
Valeurs données en pension		0
Titres donnés en pension livrée		0
Dettes envers la clientèle		0
Dettes envers les établissements de crédit		0
Instruments dérivés	2 037	2 532
Juste valeur au bilan	2 037	2 532

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option :
Aucun passif ne répond à cette définition.

7.3. Instruments dérivés de couverture. — L'information détaillée est fournie à la note 4.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

7.4. Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	251 790	225 235
Titres cotés		
Titres non cotés	251 790	225 235
Actions et autres titres à revenu variable	713 844	875 210
Titres cotés	0	0
Titres non cotés	713 844	875 210
Total des titres disponibles à la vente	965 634	1 100 445
Total des créances disponibles à la vente	0	0
Créances rattachées	-6	432
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	965 628	1 100 877

(1) dont - 2406 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2007 et - 3042 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

— Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2007			31/12/2006
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	251 790	29 718	-1 103	225 235
Actions et autres titres à revenu variable	4 917	531		124
Titres de participation non consolidés	708 927	267 750		875 086
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	-6			432
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	965 628	297 999	-1 103	1 100 877
Impôts différés		-15 577	380	-19 126
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net ID)		282 422	-723	1 081 751

7.5. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle. — Prêts et créances sur établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Etablissements de crédit :		
Comptes et prêts	1 266	2 828
Dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 266	
Dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	2 159	2 160
Titres non cotés sur un marché actif	4 017	4 017
Autres prêts et créances	0	0
Total	7 442	9 005
Créances rattachées	17	22
Dépréciations	0	0
Valeur nette	7 459	9 027
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires	8 591	59 271
Comptes et avances à terme	331 845	248 754
Prêts subordonnés	33 100	33 100
Titres non cotés sur un marché actif	0	2 795
Total	373 536	343 920
Créances rattachées	4 451	5 671
Dépréciations	0	0
Valeur nette	377 987	349 591
Valeur nette au bilan	385 446	358 618

— Prêts et créances sur la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	11 436	12 714
Autres concours à la clientèle	8 454 640	7 661 998
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	44 700	44 700
Titres non cotés sur un marché actif	2 766	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Avances en comptes courants d'associés	20 153	84 920
Comptes ordinaires débiteurs	116 395	74 847
Total	8 650 090	7 879 179
Créances rattachées	55 114	49 785
Dépréciations	136 588	124 987
Valeurs nettes au bilan	8 568 616	7 803 977
Opérations de crédit bail :		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier. location simple et opérations assimilées	0	0
Total	0	0
Créances rattachées	0	0
Dépréciations	0	0

Valeurs nettes au bilan	0	0
Total	8 568 616	7 803 977

7.6. Dépréciations inscrites en déduction de l'actif :

(En milliers d'euros)	1er/01/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2007
Créances sur établissements de crédit	0						0
Créances clientèle	124 987		57 522	-45 920		-1	136 588
Dont provisions collectives	22 291		20 691				42 982
Opérations de crédit-bail	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	3 042		13	-648		-1	2 406
Autres actifs	589		1 214	-641			1 162
Total des dépréciations sur l'actif	128 618	0	58 749	-47 209	0	-1	140 156

(En milliers d'euros)	1er/01/2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2006
Créances sur établissements de crédit							0
Créances clientèle	114 551	0	80 040	-69 604	0	0	124 987
Dont provisions collectives	15 929	0	6 361	0	0	0	22 290
Opérations de crédit-bail							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	2 297	0	744	0	0	1	3 042
Autres actifs	723	0	241	-376	0	1	589
Total des dépréciations sur l'actif	117 571	0	81 025	-69 980	0	1	128 618

7.7. Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle. — Dettes envers les établissements de crédit .

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 975	2 973
Dont comptes ordinaires créditeurs		
Dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		0
Titres donnés en pension livrée		0
Total	2 975	2 973
Dettes rattachées	10	9
Valeur au bilan	2 985	2 982
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	46 774	41
Comptes et avances à terme	6 217 263	5 719 825
Total	6 264 037	5 719 866
Dettes rattachées	18 885	12 434
Valeur au bilan	6 282 922	5 732 300
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	6 285 907	5 735 282

— Dettes envers la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires créditeurs	2 206 288	2 154 940
Comptes d'épargne à régime spécial	53 125	52 787
Autres dettes envers la clientèle	201 470	69 836
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
Total	2 460 883	2 277 563
Dettes rattachées	2 251	905
Valeur au bilan	2 463 134	2 278 468

7.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	266 453	224 802
Total	266 453	224 802
Créances rattachées	4 949	4 222
Dépréciations	0	0
Valeurs nettes au bilan	271 402	229 024

7.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	189	100
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables :	146 366	70 843
Émis en France	146 366	70 843
Émis à l'étranger	0	0
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Total	146 555	70 943
Dettes rattachées	908	339
Valeur au bilan	147 463	71 282
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	128 016	113 431
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	0	0
Titres et emprunts participatifs	2 058	2 058
Total	130 074	115 489
Dettes rattachées	1 625	1 567
Valeur au bilan	131 699	117 056

7.10. Actifs et passifs d'impôts différés :

Impôts différés - Passif(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Actifs disponibles à la vente	9 197	12 089

Couvertures de Flux de Trésorerie	0	0
Autres différences temporaires	5 549	1 722
Autres impôts différés passif	1 203	2 748
Total impôt différé passif	15 949	16 559

Impôts différés - Actif(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour risques et charges non déductibles	5 850	3 280
Charges à payer non déductibles	51	78
Couvertures de Flux de Trésorerie		0
Autres impôts différés actif	39 385	28 764
Total impôt différé actif	45 286	32 122

(Seul le solde compensé Actif moins Passif figure au bilan actif page 8).

7.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers :

7.11.1. Comptes de régularisation Actifs et Actifs divers :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Autres actifs	56 116	35 492
Comptes de stocks et emplois divers	73	73
Gestion collective des titres Livret développement durable		0
Débiteurs divers	55 837	35 267
Comptes de règlements	206	152
Capital souscrit non versé		0
Autres actifs d'assurance		0
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		0
Comptes de régularisation	119 613	127 671
Comptes d'encaissement et de transfert	62 324	68 673
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	134
Produits à recevoir	55 541	58 059
Charges constatés d'avance	897	957
Autres comptes de régularisation	851	805
Valeur nette au bilan	175 729	163 163

7.11.2. Comptes de régularisation Passif et Passifs divers :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Autres passifs (1)	42 412	59 215
Comptes de règlements	448	398
Créditeurs divers	38 142	37 786
Versement restant à effectuer sur titres	3 822	20 885
Autres	0	146
Comptes de régularisation	100 590	98 397
Comptes d'encaissement et de transfert	14 250	21 782
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	107
Produits constatés d'avance. charges à payer	86 339	63 901
Autres comptes de régularisation		12 607
Valeur au bilan	143 002	157 612

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

7.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

7.13. Participations dans les entreprises mises en équivalence. — Le détail de cette note est inséré dans le chapitre relatif au périmètre de consolidation au § 3.3

7.14. Immeubles de placement :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	Variation de périmètre	Augmentations Acquisitions	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2007
Immeubles de placement :							
Valeur brute	1 313			-536			777
Amortissements et dépréciations	-511		-28	231			-308
Valeur nette au bilan	802	0	-28	-305	0	0	469

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(En milliers d'euros)	1 er /01/2006	Variation de périmètre	Augmentations Acquisitions	Diminutions (Cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2006
Immeubles de placement :							
Valeur brute	1 313						1 313
Amortissements et dépréciations	-457		-54				-511
Valeur nette au bilan	856	0	-54	0	0	0	802

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

7.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2007
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	209 994		13 429	-5 851		-419	217 153
Créances rattachées							0
Amortissements et dépréciations	-122 505		-14 446	3 946		1	-133 004
Valeur nette au bilan	87 489	0	-1 017	-1 905	0	-418	84 149
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	11 618		891				12 509
Amortissements et dépréciations	-10 025		-794				-10 819
Valeur nette au bilan	1 593	0	97	0	0	0	1 690

(En milliers d'euros)	1er/01/2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2006
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	212 007	-4 944	13 884	-10 953			209 994
Créances rattachées							0
Amortissements et dépréciations	-121 754	4 160	-14 376	9 465			-122 505
Valeur nette au bilan	90 253	-784	-492	-1 488	0	0	87 489
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	19 965	-8 502	163	-8			11 618
Amortissements et dépréciations	-17 869	7 914	-78	8			-10 025
Valeur nette au bilan	2 096	-588	85	0	0	0	1 593

7.16. Ecarts d'acquisition. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

7.17. Provisions techniques des contrats d'assurance. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

7.18. Provisions :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2007
Risques sur les produits épargne logement	16 338		2 722		-3 030			16 030
Risques d'exécution des engagements par signature	1 365		298		-1 143		1	521
Risques opérationnels	14 576		1 150					15 726
Engagements sociaux (médaille du travail)	1 285			-200				1 085
Litiges fiscaux	12 391			-805	-4 864		2	6 724
Litiges divers	510		318	-13	-127			688
Participations								0
Restructurations							0	
Autres risques	1 675		1 265	-397	-768		-1	1 774
Provisions	48 140	0	5 753	-1 415	-9 932	0	2	42 548

1) Risques sur les contrats Epargne Logement. — Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

– le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

– La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 12 décembre 2005.

2) Provisions pour engagements par signature. — Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés, ou de risques sur autres engagements du hors bilan.

3) Provisions pour risques opérationnels. — Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

4) Provisions pour engagements sociaux. — Il s'agit des provisions relatives à la médaille du travail.

5) Provisions pour litiges divers. — Il s'agit de provisions consécutives à des litiges prud'hommaux.

Provision épargne logement :

— Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	2007	2006
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	229	155
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	886	915
Ancienneté de plus de 10 ans	695	821
Total plans d'épargne-logement	1 810	1 891
Total comptes épargne-logement	436	432
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 246	2 323

— Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

En milliers d'euros	2007	2006
Plans d'épargne-logement :	35	46
Comptes épargne-logement :	113	116
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	148	162

— Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

En milliers d'euros	2007	2006
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2.1	0.8
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0.1	1.5
Ancienneté de plus de 10 ans	3.7	6.6
Total plans d'épargne-logement	5.9	8.9
Total comptes épargne-logement	10.2	7.5
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16.1	16.4

(En milliers d'euros)	2006	Dotations	Reprises	2007
Plans d'épargne-logement :	8,9	-0,0	3,0	5,9
Comptes épargne-logement :	7,5	2,7	-0,0	10,2
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16,4	2,7	3,0	16,1

7.19. Capitaux propres :

Composition du capital au 31 décembre 2007. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Le nombre de parts sociales (d'un nominal de 15.25€) est de 2 649 994.

Le nombre de CCI (d'un nominal de 15.25€) est de 825 000

Le nombre de CCA (d'un nominal de 15.25€) est de 1 158 331 ; ils sont intégralement détenus par Crédit Agricole S.A.

Le nombre de ces titres est resté inchangé au cours de l'année 2007.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 1er/01/2007	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2007
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	825 000			825 000
Dont part du Public	823 128			823 730
Dont part Crédit Agricole S.A.	0	0	0	0
Dont part Auto-détenue	1 072			1 270
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 158 331			1 158 331
Dont part du Public	0	0	0	0
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 158 331	0	0	1 158 331
Parts sociales	2 649 994			2 649 994
Dont Caisses Locales	2 649 975	0	0	2 649 975
Dont administrateurs de la CR	18	0	0	18
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0	0	1
Total	4 633 325	0	0	4 633 325

Résultat par action. — Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie. La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2003	3,42	3,42	0,53
2004	3,78	3,78	0,53
2005	5,07	5,07	0,53
2006	6,03	6,03	0,53
Prévu 2007	6,26	6,26	0,53

Dividendes. — Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2007. — L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2007 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes du 2 avril 2008.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'assemblée générale ordinaire constate un report à nouveau positif de 1 532 943.39 € et décide l'affectation de celui-ci par imputation sur le bénéfice de l'exercice soit :

Bénéfice de l'exercice	95 155 621.82 €
Report à nouveau positif	1 532 943.39 €
Bénéfice distribuable après apurement	96 688 565.21 €

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes. Décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, se soldant par un bénéfice de 96 688 565,21 € :

1 404 496,82 € pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 3,5 % l'an

Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 15 avril 2008.

5 164 500,00 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement pour l'exercice 2007, soit un dividende de 6.26 € net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1er juin 2008.

7 251 152,06 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2007, soit un dividende de 6.26 € net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1er juin 2008.

Le solde soit 82 868 416,33 € est affecté ainsi :

³/₄ à la réserve légale soit 62 151 312,25 €

Le solde soit 20 717 104,08 €, affectation aux réserves facultatives.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

— Intérêts aux parts sociales :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Eligible à l'
2006	2 649 994	0,53 €	1 404 496,82 €	Abattement de 40%
2005	2 649 994	0,53 €	1 404 496,82 €	Abattement de 40%
2004	2 649 994	0,53 €	1 404 496,82 €	Abattement de 50%

— Dividendes sur certificats coopératifs d'investissement :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Eligible à l'
2006	825 000	6,03 €	4 974 750,00 €	Abattement de 40%
2005	825 000	5,07 €	4 182 750,00 €	Abattement de 40%
2004	825 000	3,78 €	3 118 500,00 €	Abattement de 50%

— Dividendes sur certificats coopératifs d'associés :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Eligible à l'
2006	1 158 331	6,03 €	6 984 735,93 €	Abattement de 40%
2005	1 158 331	5,07 €	5 872 738,17 €	Abattement de 40%
2004	1 158 331	3,78 €	4 378 491,18 €	Abattement de 50%

8. – Avantages au personnel et autres rémunérations.

8.1. Détail des charges de personnel :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Salaires et traitements	61 295	59 584
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	6 488	6 498
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 449	1 647
Autres charges sociales	22 810	21 686
Intéressement et participation	15 847	15 667
Impôts et taxes sur rémunération	7 972	7 114
Total charges de personnel	115 861	112 196

8.2. Effectif fin de période :

Effectifs	31/12/2007	31/12/2006
France	1 823	1 809
Etranger	0	0
Total	1 823	1 809

8.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies. — Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

8.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies. — Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique les modalités pratiques d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des engagements de retraite et avantages similaires telles que définies par l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

Période du	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
au	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Présentation Passifs sociaux Normes IAS 19	2 004	2 005	2 006	2 007
Variation dette actuarielle				
Dette actuarielle début de période	23 168	25 562	30 352	32 077
Coût des services rendus sur la période (obligatoire)	1 008	1 101	1 324	1 190
Effet de l'actualisation	1 160	1 354	1 160	1 304
Cotisations de l'employé				
Modification / Réduction / liquidation de plan	0			
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0			
Indemnités de cessation d'activité				
Prestations versées (obligatoire)	-500	-720	-756	-942
(Gains) / pertes actuariels	726	3 055	-3	-5 835
Dette actuarielle fin de période	25 562	30 352	32 077	27 794

Rendement attendu des actifs annualisé				
Charge comptabilisée				
Coût des services rendus en 2004 et 2005	1 008	1 101	1 324	1 190
Effet de l'actualisation	1 160	1 354	1 160	1 304
Rendement attendu des actifs sur la période	-690	-1 068	-1 184	-1 284
Amortissement du coût des services passés				
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	620	2 303	341	134
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations				
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus				
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 098	3 690	1 641	1 344
En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs				
Juste valeur des actifs du régime				
Juste valeur début de période	17 987	25 640	29 599	32 122
Rendement attendu des actifs	690	1 068	1 184	1 284
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	106	752	-344	-5 970
Cotisations de l'employeur	7 190	2 890	2 439	1 448
Cotisations de l'employé	0	0	0	0
Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0	0	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	166	-31	0	0
Indemnités de cessation d'activité	0	0	0	0
Prestations versées	-500	-720	-756	-942
Juste valeur des actifs fin de période	25 640	29 599	32 122	27 942
Situation financière nette début de période	25 562	30 352	32 077	27 793
Provision/ actifs				
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0	0	0
(Provisions) / actifs au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005	25 562	30 352	32 077	27 793
Juste valeur des actifs	25 640	29 599	32 122	27 941
situation financière nette (passif) / actif fin de période	-78	754	-45	-148

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes précise que les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Rendement des actifs des régimes : Hypothèses actuarielles utilisées en 2007

– Les taux d'actualisation – 4,28 % Indemnité de Fin de Carrière – 4,17 % Retraite complémentaire cadres direction – 4,06 % Retraite complémentaire des présidents et vice-présidents.

– les taux de rendement attendus des actifs du régime respectivement 4 %, 4 % et 3,94 % ;

– Les taux attendus d'augmentation des salaires - >30 ans : 4 % - <30 ; 50>: 3 % - >50ans : 2,5 % ;

– Table de mortalité INSEE TF TH 00-02.

8.5. Autres engagements sociaux. — Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au titre de ces engagements sociaux (médaille du travail) s'élèvent à 1085 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2007.

8.6. Paiements à base d'actions. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

8.7. Rémunérations de dirigeants :

Population : Cadres de direction. Président. Vice-présidents :

Nature	Montant
Les traitements et les salaires,	1 876
Dont - les avantages en nature voiture et logement.	136
gratification.	355
supplément familial et salaire unique.	3
Les cotisations de sécurité sociale.	1 056
L'intéressement, les primes et autres rémunérations payables dans un délai de douze mois suivant la fin de l'exercice.	196

Les tickets restaurants.	1
La participation au restaurant d'entreprise.	1
Prime de transport.	0
Remboursement des frais professionnels	19

9. – Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

— Engagements donnés et reçus et actifs donnés en garantie :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 333 256	1 222 124
Engagements en faveur d'établissements de crédit	201	61 886
Engagements en faveur de la clientèle	1 333 055	1 160 238
Ouverture de crédits confirmés	934 176	777 497
Ouverture de crédits documentaires	2 747	4 027
Autres ouvertures de crédits confirmés	931 429	773 470
Autres engagements en faveur de la clientèle	398 879	382 741
Engagements de garantie	419 437	427 239
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	11 676	18 427
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	332	50
Autres garanties	11 344	18 377
Engagements d'ordre de la clientèle	407 761	408 812
Cautions immobilières	285 310	270 159
Garanties financières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	122 451	138 653
Engagements reçus		
Engagements de financement	3 452	0
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 452	
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 422 967	1 909 979
Engagements reçus d'établissements de crédit	285 785	284 219
Engagements reçus de la clientèle	2 137 182	1 625 760
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	713 878	681 716
Autres garanties reçues	1 423 304	944 044

Garanties détenues dont l'entité peut disposer :

Les garanties détenues par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

10. – Juste valeur des instruments financiers.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 : Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût :

(En milliers d'euros)	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs :				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	385 446	385 446	358 618	358 618
Prêts et créances sur la clientèle	8 568 616	8 484 921	7 803 977	7 884 978
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	271 402	269 642	229 024	232 804
Immeubles de placement	469	469	802	802
Passifs :				
Dettes envers les établissements de crédits	6 285 907	6 246 567	5 735 282	5 790 018
Dettes envers la clientèle	2 463 134	2 463 134	2 278 468	2 278 468
Dettes représentées par un titre	147 463	147 463	71 282	71 282
Dettes subordonnées	133 699	133 699	117 056	117 056

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

11. – Événements postérieurs à la clôture.

Néant.

12. – Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007.

Caisses locales	Adresse
Allevard	3 Rue des Ecoles – Les Armoises - Allevard (38580)
Anneyron	9 Place Rambaud - Anneyron (26140)
Aubenas	4 Rue Lesin Lacoste - Aubenas (07200)
Beaurepaire	18 Place Yves Pagneux - Beaurepaire (38270)
Bourdeaux	Route de Crest - Bourdeaux (26460)
Bourg d'Oisans	Avenue de la République - Bourg d'Oisans (38520)
Bourg de Peage	9 Avenue Alpes Provence – Bourg de Péage (26300)
Bourg St Andeol	5 Place du Champ de Mars – Bourg St Andéol (07700)
Bourgoin-Jallieu	60 Rue de la République – Bourgoin-Jallieu (38300)
Buis les Baronnies	Boulevard Aristide Briand – Buis-les-Baronnies (26170)
Chabeuil	Route de Crest - Chabeuil (26120)
Chartreuse	4 Place Aristide Briand - St Laurent du Pont (38380)
Crémieu	10 cours Baron Raverat - Crémieu (38460)
Crest	Avenue Georges Clémenceau - Crest (26400)
Die	1 Place de la République - Die (26150)
Dieulefit	Rue Malautière - Dieulefit (26220)
Grenoble et environs	3-5 Rue de Narvik - Grenoble (38000)

Grignan-taulignan	Rue Sous les Remparts - Grignan (26230)
Haut-gresivaudan	Avenue de la Gare - Pontcharra (38530)
Hauterives	Grande Rue - Hauterives (26390)
Heyrieux	Avenue de la République - Heyrieux (38540)
Joyeuse	Route nationale - Joyeuse (07260)
La Bievre	22 Rue des Cordiers - La Côte St André (38260)
La Chapelle en Vercors	Avenue des Grands Goulets - La Chapelle-en-Vercors (26420)
La Mure	2 Avenue Chion Ducollet - La Mure d'Isère (38350)
La Tour du Pin	5 Place de la Nation - La Tour-du-Pin (38110)
La Verpilliere	465 Rue de la République - La Verpillière (38290)
La Voulte	4 Rue Boissy d'Anglas - La Voulte (07800)
Lamastre	17 Place Rampon - Lamastre (07270)
Largentiere	Rue Camille Vielfaure - Largentière (07110)
Le Grand Lemps	18 Place du Château - Le Grand Lemps (38690)
Le Teil	36 Rue de la République - Le Teil (07400)
Les Abrets	37 Rue Jean Jannin - Les Abrets (38490)
Les Avenieres	9 Avenue Perriollat - Les Avenières (38630)
Les Boutieres	Rue de la Poste - Le Cheylard (07160)
Les Hauts Plateaux	Le Village - Coucouron (07470)
Les Vans	Avenue Ferdinand Nadal - Les Vans (07140)
Loriol	9 Avenue du Général de Gaulle - Loriol sur Drôme (26270)
Luc en Diois	Route nationale - Luc en Diois (26310)
Mens-Clelles	Rue du Pas de l'Aiguille - Mens (38710)
Meyzieu/pont de Cheruy	15- 17 Rue Louis Saulnier - Meyzieu (69330)
Montelimar	11 Place du Théâtre - Montélimar (26200)
Morestel	Place de l'Hôtel de Ville - Morestel (38510)
Nyons	1 Place de la Libération - Nyons (26110)
Pierrelatte	Rue du Docteur Jaume - Pierrelatte (26700)
Pont de Beauvoisin	Place du Professeur Trillat - Pont-de-Beauvoisin (38480)
Privas	4 cours du Palais - Privas (07000)
Romans	27- 29 et 31 Place Jean Jaurès - Romans (26100)
Roussillon	96 Rue de la République - Le Péage-de-Roussillon (38550)
Ruoms	97 route nationale - Ruoms (07120)
Sarras/ andance	Avenue du Vivarais - Sarras (07370)
Sederon	Route nationale - Sederon (26560)
St Agreve	3 Rue du Docteur Tourasse - St Agrève (07320)
St Felicien	Rue Charles Forot - St Félicien (07410)
St Geoire en Valdaine	Place de l'Eglise - St Geoire-en-Valdaine (38620)
St Georges d'esperanche	Rue Marchande - St Georges d'Espéranche (38790)
St Jean de Bournay	8 Rue Hector Berlioz - St Jean de Bournay (38440)
St Jean en Royans	Place du Champ de Mars - St Jean en Royans (26190)
St marcellin	Boulevard Riondel - St Marcellin (38164)
St Paul Trois Chateaux	Place de la Libération - St Paul-Trois-Châteaux (26130)
St Peray	Place de l'Hôtel de Ville - St Péray (07130)
St Sauveur les Ollieres	Rue des Ecoles - St Sauveur-de-Montagut (07190)
St Symphorien d'Ozon	9 Quai Hector Berlioz - St Symphorien d'Ozon (69360)
St Vallier	Place Aristide Briand - St Vallier (26240)
Suze-Tulette	Avenue des Côtes du Rhône - Suze-la-Rousse (26790)

Tain l'Hermitage	35 Avenue J. Jaurès - Tain l'Hermitage (26600)
Tournon	31 Place J. Jaurès – Tournon-sur-Rhône (07300)
Tullins	Place Jean Jaurès - Tullins (38210)
Valence et SA Region	77 Avenue Sadi Carnot - Valence (26000)
Vallon Pont d'Arc	Rue Jean Jaurès - Vallon Pont d' Arc (07150)
Vernoux	Avenue Vincent d'Indy - Vernoux (07240)
Vienne	9 Place Miremont - Vienne (38200)
Vif	9 Avenue de la Gare - Vif (38450)
Villard de Lans	Avenue Général de Gaulle – Villard-de- Lans (38250)
Villeneuve de Berg	Place de l'Esplanade - Villeneuve de Berg (07170)
Vinay	13 Place de l'Hôtel de Ville - Vinay (38470)
Virieu sur Bourbre	5 Place de la Nation - La Tour du Pin (38110)
Voiron	1 place Général Leclerc – Voiron (38500)
CI Developpement Drome	290 Rue Faventines – 26950 VALENCE CEDEX 9
CI Developpement Ardeche	Avenue de l'Europe Unie – BP 205 – 07002 PRIVAS CEDEX
CI Developpement Isère	15-17 rue Paul Claudel – BP 67 - 38041 GRENOBLE
CI Isère	15-17 rue Paul Claudel – BP 67 - 38041 GRENOBLE

Outre les Caisses Locales, les entités consolidées sont les suivantes :

La SCI Hautes Faventines contrôlée à 100 %, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et leur gestion.

La SCI du Vivarais contrôlée à 100 %, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et leur gestion.

La SCI Creagrisere contrôlée à 100 %, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et leur gestion.

B. — Comptes individuels.

I. — Bilan au 31 décembre 2007.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	2007	2006
Opérations interbancaires et assimilées		70 505	143 651
Caisse, banques centrales (*)		67 063	138 641
Effets publics et valeurs assimilées	3.5	0	0
Créances sur les établissements de crédit	3.1	3 442	5 010
Opérations internes au Crédit Agricole	3.1	377 986	391 497
Opérations avec la clientèle	3.2	8 592 376	7 697 977
Opérations sur titres :		518 902	443 751
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.5	363 863	270 167
Actions et autres titres à revenu variable	3.5	155 039	173 584
Valeurs immobilisées		560 103	558 470
Participations et autres titres détenus à		439 679	437 462
Long terme	3.6		
Parts dans les entreprises liées	3.7	26 349	23 714
Immobilisations incorporelles	3.7	1 691	1 594
Immobilisations corporelles	3.7	92 384	95 700
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres		208	178
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	212 571	182 010

Autres actifs		60 596	39 890
Comptes de régularisation	3.8	151 975	142 120
Total actif		10 332 651	9 417 534

(*) Les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique « Créances sur Etablissement de crédit ».

Passif	Notes	2007	2006
Opérations interbancaires et assimilées		2 986	2 982
Banques centrales (*)			
Dettes envers les établissements de crédit	3.10	2 986	2 982
Opérations internes au Crédit Agricole	3.10	6 309 327	5 774 998
Comptes créditeurs de la clientèle	3.11	2 464 561	2 279 620
Dettes représentées par un titre	3.12	147 462	71 280
Comptes de régularisation et passifs divers		174 585	176 071
Autres passifs	3.13	41 572	61 221
Comptes de régularisation	3.13	133 013	114 850
Provisions et dettes subordonnées		289 575	241 093
Provisions	3.14	86 703	72 153
Dettes subordonnées	3.16	202 872	168 940
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.18	0	10 660
Capitaux propres hors FRBG :	3.19	944 155	860 830
Capital souscrit		70 658	70 658
Primes d'émission		190 330	190 330
Réserves		586 449	506 662
Ecart de réévaluation		29	29
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		1 533	
Résultat de l'exercice		95 156	93 151
Total passif		10 332 651	9 417 534

(*) Les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique « Dettes sur Etablissement de crédit ».

II. — Hors bilan.

(en milliers d'euros.)

	2007	2006
Engagements donnés :	1 752 691	1 649 272
Engagements de financement	1 333 255	1 230 439
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements internes au Crédit Agricole	0	0
Engagements en faveur de la clientèle	1 333 255	1 230 439
Engagements de garantie	419 436	418 833
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	836	566
Engagements internes au Crédit Agricole	10 840	17 770
Engagements d'ordre à la clientèle	407 760	400 497
Engagements sur titres	0	0
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0

Titres à livrer au Crédit Agricole	0	0
Autres engagements donnés	0	0
Engagements reçus :	2 426 419	1 909 979
Engagements de financement	3 452	0
Engagements reçus d'établissements de crédit	152	0
Engagements internes au Crédit Agricole	3 300	0
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	2 422 967	1 909 979
Engagements reçus d'établissements de crédit	160 204	163 241
Engagements internes au Crédit Agricole	125 581	120 978
Engagements reçus de la clientèle	2 137 182	1 625 760
Engagements sur titres	0	0
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à recevoir du Crédit Agricole	0	0
Autres engagements reçus	0	0

III. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros)

	Notes	2007	2006
Intérêts et produits assimilés	5.1	415 441	378 535
Intérêts et charges assimilées	5.1	269 088	213 884
Revenus des titres à revenu variable	5.2	33 684	25 548
Commissions produits)	5.3	161 133	153 490
Commissions (charges)	5.3	20 048	17 100
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.4	340	328
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.5	6 409	608
Autres produits d'exploitation bancaire	5.6	31 219	25 957
Autres charges d'exploitation bancaire	5.6	2 322	1 962
Produit net bancaire		356 768	351 520
Charges générales d'exploitation	5.7	183 228	182 531
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		14 911	14 112
Résultat brut d'exploitation		158 629	154 877
Coût du risque	5.8	-31 314	-17 222
Résultat d'exploitation		127 315	137 655
Résultat net sur actifs immobilisés	5.9	260	-942
Résultat courant avant impôt		127 575	136 713
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	5.11	43 079	43 562
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	5.10	10 660	
Résultat net		95 156	93 151

IV. — Annexe aux comptes individuels.

Note 1. – Cadre juridique et financier faits caractéristiques de 2007.

A. Le cadre juridique et financier.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale 83 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2007, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes fait partie, avec 38 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie, qui détient elle-même 54,09 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 45,16 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 12 552 962 actions propres, soit 0,75 % du capital.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes via des Certificats Coopératifs d'Associés qu'elle a émis en 2001.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1. Mécanismes financiers internes au crédit agricole. — L'appartenance de la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes.

1.1. Comptes ordinaires des Caisses Régionales : Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en «opérations internes au Crédit Agricole - comptes ordinaires».

1.2. Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) Sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites «avances-miroir» (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées). 15 % puis 25 % puis 33,33 % et enfin 50 %, depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

— les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts.

— les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements.

1.3. Transfert de l'excédent de ressources monétaires des Caisses Régionales : Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les «Opérations internes au Crédit Agricole».

1.4. Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A. : Les excédents peuvent être investis à Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

1.5. Opérations en devises : Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

1.6. Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne entreprise, d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livrets jeunes) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en «Comptes créditeurs de la clientèle».

1.7. Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A. : Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en «Dettes représentées par un titre» ou «Provisions et dettes subordonnées».

B. Les faits caractéristiques de l'exercice.

Monsieur Yves Couturier, Directeur Général, a quitté ses fonctions à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2006.

Monsieur Christian Rouchon qui était entré au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en qualité de Directeur Général Adjoint en juin 2006 a été nommé Directeur Général par délibération du Conseil d'Administration du 20 mars 2007.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a participé à l'augmentation de capital de Crédit Agricole SA intervenue en février 2007 via l'augmentation de capital de SAS la Boétie. La souscription de

1 944 640 nouvelles actions s'est élevée à 65 884 milliers d'euros. Cette augmentation de capital était déjà anticipée dans les comptes de 2006 au travers d'une avance en compte courant consolidable de 65 259 milliers d'euros.

Les salariés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ont participé pour un tiers d'entr'eux à l'augmentation de capital de Crédit Agricole SA qui leur était réservée.

De sorte d'anticiper une échéance importante de TSR en 2008, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a décidé d'émettre 15 millions d'euros de TSR en 2007.

Note 2. – Principes et méthodes comptables.

Les états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de la taille de ses filiales et de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique à compter du 1er janvier 2007 l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété. L'application de ce changement de méthode comptable a pour objectif d'étaler le crédit d'impôt sur la durée du prêt correspondant avec un effet rétroactif au 1er janvier 2005. Ce qui pour le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a eu pour conséquence de constater un report à nouveau positif de 1.533 milliers d'euros correspondant aux exercices 2005 et 2006. L'impact sur 2007 est de 1 649 milliers d'euros.

Note 2.1. Crédits à la clientèle. — Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement du CRC 2005-03 du 3 novembre 2005 modifiant le règlement CRC du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées dans l'une des catégories suivantes : — Créances restructurées : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées en 2007 par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 2 511 milliers d'euros, dont 2 060 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la Loi Neiertz.

Depuis 2007 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes comptabilise les décotes. Le stock au 31 décembre 2007 s'élève à 83 K€.

— Créances douteuses : Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes : – lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ou moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

– lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

– s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie ;

– les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

— Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage à perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

— Dépréciation du risque de crédit avéré : Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

— Traitement des décotes et dépréciations :

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

— Provisionnement du risque crédit non avéré :

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, en utilisant pour les calculer les modèles issus des dispositifs prudentiels Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux. A ce titre, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique depuis 2006 un coefficient correcteur élaboré par référence à un historique de 10 ans de pertes et par projection à horizon deux ans d'un niveau de provision théorique, afin de mieux appréhender son risque de crédit non avéré.

Note 2.2. Opérations sur titres. — Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 du Comité de Réglementation Bancaire et Financière, modifié par le règlement 95.04 du CRBF, le règlement 2000-02 du Comité de la Réglementation Comptable et le règlement CRC n°2005-01, ainsi que par le règlement 2002-03 du CRC en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

— Titres de transaction : Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont

– soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

– soit (le cas échéant) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché. Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction

– les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;

– les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

— Titres de placement : Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas compris dans les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne. La valeur d'inventaire est le prix de marché.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des provisions pour dépréciation destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

– s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une provision spécifique est constituée ;

– s'il s'agit de titres non cotés, la provision est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (note 2.1 Crédits à la clientèle – Provisionnement du risque de crédit avéré).

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe n'est pas étalée de façon actuarielle sur la durée résiduelle du titre; l'adoption de la méthode actuarielle n'aurait eu aucun impact significatif.

— Titres d'investissement : Sont enregistrés en titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 du C.R.B.F. et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas provisionné les moins-values latentes.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

— Titres de l'activité de portefeuille : Conformément au règlement 2000-02 du Comité de la Réglementation Comptable, et à l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

— Prix de marché : Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

– les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;

– si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

— Dates d'enregistrement : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation

Note 2.3. Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme :

– Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

– Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

– Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Note 2.4. Immobilisations. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique depuis le 1er janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique parallèlement la méthode de comptabilisation des actifs par composants conformément au CRC 2004-06. Par ailleurs, les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant au 31 décembre 2007.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable

Gros oeuvre	25 à 40 ans
Second oeuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (linéaire ou dégressif)
Matériel spécialisé	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Note 2.5. Conventions de garantie internes. — Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole S.A., le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A au bénéfice des tiers, créanciers de celui-ci.

A contrario. Crédit Agricole S.A. (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales. A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2001, un « Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ».

Note 2.6. Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Le régime de retraite des salariés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes étant celui de la MSA, à cotisations définies, celui-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements « retraite » mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Les engagements relevant de la catégorie des régimes à prestations définies portent sur :

– Les indemnités de départ en retraite dont bénéficie l'ensemble des salariés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ;

– Le régime de retraite complémentaire des cadres de direction, des présidents et vice-présidents des Caisses Régionales.

Ces engagements sont couverts par trois polices d'assurance souscrites auprès d'un organisme spécialisé auquel le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes verse des cotisations qui sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice au titre duquel elles sont dues.

La valeur actuelle de l'obligation au titre de ces régimes à prestations définies a été calculée à la date de clôture selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation. Ces engagements font l'objet d'une présentation détaillée dans la note 3.17.1 infra.

Note 2.7. Provision pour risques sur GIE d'investissement. — Afin de donner une image fidèle de ses comptes, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Provision liée à la fusion (régime de faveur) :

Une provision a été constituée en 1996 pour l'impôt sur les sociétés à acquitter sur les plus-values à court et à long terme relatives aux éléments amortissables reçus, pour la fraction taxable déterminée dans les conditions de l'article 102-1 de l'annexe II au Code Général des Impôts.

Cette provision est reprise annuellement suivant la durée moyenne pondérée des amortissements des biens apportés (sur 15 ans) ; cependant, à chaque cession d'un des biens apportés, la plus value sera taxée et le montant de cette provision repris.

Note 2.8. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale). — D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3.3 %.

Note 2.9. Conversion des opérations en devises. — Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, du fait de l'adossement de ses opérations à Crédit Agricole S.A., n'est pas exposé au risque de change.

Note 2.10. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.). — En application du règlement 90.02 du CRBF, sont enregistrées dans le compte « Fonds pour risques bancaires généraux », la provision de propre assureur, la provision pour risques de crédits non encore avérés et les autres provisions pour risques bancaires généraux. Au 31 décembre 2007 et afin de limiter les différences avec les normes IFRS le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a repris les 10 660 K€ comptabilisés dans les FRBG.

Note 2.11. Instruments financiers à terme et conditionnels. — Les principes comptables appliqués sont essentiellement fonction de l'intention avec laquelle les opérations sont effectuées. Selon le règlement 99.04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la communication financière sur les risques de marché, ces instruments font l'objet d'une classification par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en fonction de l'intention exprimée par l'établissement.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins de :

– couverture du risque de taux d'intérêt relatif à un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.

Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

– Couverture de risque de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Note 2.12. Emprunts obligataires. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique, depuis le 1^{er} janvier 2003, la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du Règlement 99-07 du 24 novembre 1999.

Note 3. – Informations relatives aux postes de bilan.

Note 3.1. Répartition des créances sur les établissements de crédits par durée résiduelle :

Créances	Durée résiduelle							Total 2007	Total 2006
	<3 mois	>3 mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	(*) Total en principal	(*) Créances rattachées			
Etablissements de crédit									
Comptes et prêts :									
A vue	1 266				1 266	5	1 271	2 840	
A terme					0		0	0	
Valeurs reçues en pension					0		0		
Titres reçus en pension livrée					0		0		
Prêts subordonnés				2 159	2 159	12	2 171	2 170	
Total	1 266	0	0	2 159	3 425	17	3 442	5 010	
Dépréciations									
Valeurs nettes au bilan							3 442	5 010	
Operations internes au crédit agricole									
Comptes ordinaires	8 591				8 591	18	8 609	59 465	
Comptes et avances à terme	172 001	81 218	64 173	14 452	331 844	4 377	336 221	254 176	
Prêts subordonnés				33 100	33 100	56	33 156	77 856	
Total	180 592	81 218	64 173	47 552	373 535	4 451	377 986	391 497	
Dépréciations									
Valeurs nettes au bilan							377 986	391 497	

Les prêts subordonnés et participatifs s'élèvent à 35 427 K€

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 27 649 K€

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 3.2 Répartition des opérations avec la clientèle par durée résiduelle :

Créances	Durée résiduelle							Total 2007	Total 2006
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	(*) Total en principal	(*) Créances rattachées			
Operations avec la clientèle									
Créances commerciales	11 436	0	0	0	11 436	0	11 436	12 718	
Autres concours à la clientèle	1 088 247	1 094 172	2 565 692	3 755 087	8 503 198	53 999	8 557 197	7 712 249	
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0	
Comptes ordinaires débiteurs	116 395				116 395	944	117 339	75 705	
Dépréciations							93 595	102 695	
Valeurs nettes au bilan							8 592 377	7 697 977	

Note 3.3. Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques :

(En milliers d'euros)	2007					2006				
	En cours brut	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	En cours brut	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	4 274 884	50 952	22 771	36 328	19 023	3 757 187	43 037	12 689	29 438	10 067
Agriculteurs	479 330	20 867	11 172	10 441	4 579	480 176	22 177	10 696	15 594	9 373
Autres professionnels	1 505 048	30 711	12 187	21 891	12 187	1 385 155	32 362	13 568	21 698	11 265
Société financières	66 044	1 603	874	1 539	853	17 948	1 276	142	1 249	121
Entreprises	1 298 132	26 631	8 200	23 110	7 956	1 162 274	37 967	10 920	34 522	10 310
Collectivités publiques	1 012 638	688	0	58	0	954 098	702	0	18	0
Autres agents économiques	49 894	580	7	229	7	43 834	194	88	177	88
Total	8 685 970	132 032	55 211	93 596	44 605	7 800 672	137 715	48 103	102 696	41 224

Note 3.4. Créances éligibles au refinancement de la banque centrale :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Créances sur établissements de crédit	381 428	396 506
Eligibles	0	0
Non éligibles	376 960	390 813
Créances rattachées	4 468	5 693
Provisions	0	0
Créances sur la clientèle	8 592 377	7 697 977
Eligibles	4 537	0
Non éligibles	8 626 492	7 751 145
Créances rattachées	54 943	49 527
Provisions	93 595	102 695
Total net	8 973 805	8 094 483

Note 3.5. Titres de transaction, de placement, titres de l'activité de portefeuille et titres d'investissement :

(En milliers d'euros)	Année 2007					Année 2006
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	0	0	0	0	0	
Dont surcote restant à amortir					0	
Dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées					0	
Dépréciations					0	
Valeur nette au bilan	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe :	335	91 496	0	268 994	360 825	267 607
Emis par organismes publics	0	0	0	0	0	0
Autres émetteurs	335	91 496	0	268 994	360 825	267 607
Dont surcote restant à amortir					0	
Dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées	0	150		4 949	5 099	4 722
Dépréciations	0	-2 061		0	-2 061	-2 163
Valeurs nettes au bilan	335	89 585	0	273 943	363 863	270 166
Actions et autres titres à revenu variable	2 685	148 251	4 260	0	155 196	173 834
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Dépréciations		-158	0	0	-158	-250
Valeurs nettes au bilan	2 685	148 093	4 260	0	155 038	173 584
Total valeurs nettes	3 020	237 678	4 260	273 943	518 901	443 750
Valeurs de marché	3 020	274 083	4 793	270 123	552 019	479 465

La ventilation s'entend hors actions propres.

La valeur estimative s'entend hors créances rattachées.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 36 517 k€ au 31 décembre 2007 contre 35 180 k€ au 31 décembre 2006.

– la valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 2 181 k€ au 31 décembre 2007 contre 2 231 k€ au 31 décembre 2006.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 5 749 k€ au 31 décembre 2007 contre 7 025 k€ au 31 décembre 2006.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 4 620 k€ au 31 décembre 2007 contre 1 565 k€ au 31 décembre 2006.

Note 3.5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille : ventilation par grandes catégories de contrepartie :

(En milliers d'euros)	Encours nets 2007	Encours nets 2006
Administration et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	335 199	255 562
Sociétés financières	168 710	167 542

Simcad	5 008	369	100,00%	5 007	5 007	6 000	-187	2006
Valpeyrouse	1 520	99	99,90%	1 522	1 522	0	121	2006
Capida	10 000		100,00%	10 000	10 000	0	-126	2006
				16 529	16 529	6 000		
C. Autres titres de participations								
SAS Rue la Boetie	1 615 917	10 455 709	2,94%	368 052	368 052	0	1 035 783	2007
SAS Sacam Développement	730 622	23 672	2,95%	21 522	21 522	6 649	52 114	2007
SNC Crédit Agricole titres	15 245	23 592	2,55%	1 483	1 483	0	1 038	2006
SA Defitech	2 550	277	33,34%	2 455	940	0	-692	2007
SAS Monecam Finances	2 782	415	34,00%	848	848	0	570	2006
SAS Sacam Fireca	74 700	-25 558	2,79%	2 080	1 369	0	36 288	2007
SAS Sacam International	900 040	-7	2,94%	26 438	26 438		97	2007
				422 878	420 652	6 649		
II. Participations dont la valeur d'inventaire est < 1% du capital de la caisse régionale								
Participation dans les Ets de Crédit				0	0	0		
Autres parts dans les entreprises liées				660	660	3 160		
Autres titres de participations				4 654	3 863	1 361		
Total parts dans les entreprises liées et participations				444 721	441 704	17 170		

Note 3.6.2. Valeur estimative des titres de participations :

(En milliers d'euros)	Année 2007		Année 2006	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	17 189	17 753	17 189	17 752
Titres cotés			0	0
Avances consolidables	9 160	9 160	6 525	6 525
Créances rattachées				
Dépréciations				
Valeur nette au bilan	26 349	26 913	23 714	24 277
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	427 532	685 047	435 292	930 259
Titres cotés				
Avances consolidables	8 010	8 010	1 295	1 295
Créances rattachées	142		228	0
Dépréciations	-3 017		4 062	
Sous-total titres de participation	432 667	693 057	432 753	931 554
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 019	4 019	2	2
Titres cotés				
Avances consolidables	2 983	2 983	4 676	4 676
Créances rattachées	9		31	
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	7 011	7 002	4 709	4 678
Valeur nette au bilan	439 678		437 462	
Total des titres de participation	466 027	726 972	461 176	960 509

Note 3.7. Variation de l'actif immobilisé :

Rubriques	2007				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession. échéance)	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	17 189	0	0	0	17 189
Avances consolidables	6 525	5 000	2 365		9 160
Créances rattachées					0
Dépréciations	0				0
Valeur nette au bilan part entreprises liées	23 714	5 000	2 365	0	26 349
Titres de participation :	432 753	66 255	66 760	420	432 668
Valeurs brutes	362 868	66 005	1 761	420	427 532
Avances consolidables	73 718	274	65 982	0	8 010
Créances rattachées	228	0	86	0	142
Dépréciations	4 061	24	-1 069		3 016
Autres titres détenus à long terme :	4 709	0	1 715	4 017	7 011
Valeurs brutes	2			4 017	4 019
Avances consolidables	4 676		1 693		2 983
Créances rattachées	31		22		9
Dépréciations	0	0	0	0	0
Valeur nette au bilan titres participation	437 462	66 255	68 475	4 437	439 679
Et autres titres détenus à LT					
Total immobilisations financières	461 176	71 255	72 978	4 437	466 028

Rubriques	2007				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession. échéance)	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	204 009	13 430	6 386	-419	210 634
Amortissements et dépréciations	108 309	14 118	4 178		118 249
Valeur nette au bilan	95 700	-688	2 208	-419	92 385
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	11 618	891			12 509
Amortissements et dépréciations	10 025	794	0		10 819
Valeur nette au bilan	1 593	97	0	0	1 690
Total	97 293	-591	2 208	-419	94 075

Note 3.8. Les autres actifs et comptes de régularisation :

(En milliers d'euros)	2007	2006
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	325	433
Comptes de stock et emplois divers	73	73
Débiteurs divers	59 991	39 232
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	206	152
Valeur nette au bilan	60 595	39 890
Comptes de régularisation		

Comptes d'encaissement et de transfert (1)	62 324	68 673
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	1 141	1 406
Charges constatées d'avance	87 210	71 154
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir		
Charges à répartir	450	268
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	851	619
Valeur nette au bilan	151 976	142 120
Total comptes de régularisation et actifs divers	212 571	182 010

(1) Les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées. Ils n'incluent pas les actions propres. Actions propres 2007 : 208 Actions propres 2006 : 178

Note 3.9. Les provisions inscrites en déduction de l'actif.

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2006	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2007
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur interbancaire	0					
Sur créances clientèle	102 695	36 820	44 874	1 046		93 595
Opérations sur titres	6 475	235	1 473			5 236
Autres valeurs immobilisées	589	1 214	642		1	1 162
Total des dépréciations - Actif	109 759	38 269	46 989	1 046	1	99 993

Note 3.10. Répartition des dettes envers les établissements de crédit par durée résiduelle :

Dettes	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2007	Total 2006
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
A vue	817				817	0	817	813
A terme	0	12	2 147		2 159	10	2 169	2 169
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
Valeurs au bilan	817	12	2 147	0	2 976	10	2 986	2 982
Opérations internes au crédit agricole								
Comptes ordinaires	69 510				69 510	357	69 867	37 566
Comptes et avances à terme	823 752	1 370 528	1 767 469	2 259 017	6 220 766	18 694	6 239 460	5 737 432
Valeurs au bilan	893 262	1 370 528	1 767 469	2 259 017	6 290 276	19 051	6 309 327	5 774 998

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale.

Note 3.11. Répartition des comptes créditeurs à la clientèle

Note 3.11.1. par durée restant à courir

Dettes	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2007	Total 2006
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	2 210 242				2 210 242	152	2 210 394	2 176 444
Comptes d'épargne à régime spécial :		0	0	0	0		0	
A vue	53 125				53 125	0	53 125	52 787
A terme					0		0	0
Comptes créditeurs à termes	152 137	39 265	6 978	563	198 943	2 099	201 042	50 389

Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
A vue					0		0	
A terme					0		0	
Valeurs données en pension livrée					0		0	
Valeurs au bilan	2 415 504	39 265	6 978	563	2 462 310	2 251	2 464 561	2 279 620

Note 3.11.2. Par agents économiques :

En milliers d'euros	2007	2006
Particuliers	1 455 283	1 359 888
Agriculteurs	210 169	179 328
Autres professionnels	187 419	167 757
Société financières	1 328	1 321
Entreprises	523 782	481 607
Collectivités publiques	4 921	5 292
Autres agents économiques	81 659	84 428
Total en principal	2 464 561	2 279 621
Dettes rattachées		
Total	2 464 561	2 279 621

Note 3.12. Répartition des dettes représentées par un titre par durée résiduelle :

Dettes	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2007	Total 2006
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse	0	189	0	0	189	5	194	101
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables	131 115	14 001	1 250	0	146 366	903	147 269	71 181
Emprunts obligataires					0		0	0
Autres dettes représentées par un titre					0		0	0
Valeurs au bilan	131 115	14 190	1 250	0	146 555	908	147 463	71 282

Note 3.13 Les autres passifs et comptes de régularisation :

(En milliers d'euros)	Montant 2007	Montant 2006
Autres passifs (2)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	59	87
Comptes de règlement et de négociation	448	398
Créditeurs divers	37 243	39 851
Versements restant à effectuer sur titres	3 822	20 885
Valeurs nettes au bilan	41 572	61 221
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert (1)	14 250	34 365
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	7 522	11 525
Produits constatés d'avance	37 505	25 305
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	24 866	4 870
Autres charges à payer	42 189	37 445
Autres comptes de régularisation	6 680	1 340
Valeurs nettes au bilan	133 013	114 850

Total comptes de régularisation et passifs divers	174 585	176 071
<i>(1) les montants incluent les dettes rattachées.</i>		
<i>(2) les montants sont indiqués en net.</i>		

Note 3.14. Provisions pour risques et charges :

(En milliers d'euros)	Solde au 31/ 12/2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/ 12/2007
Provisions pour engagements de retraite et assimilés						0
Provisions pour autres engagements sociaux (1)	1 285	0	-200	0		1 085
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 366	298	0	-1 143	1	522
Provisions pour litiges fiscaux (2)	12 391		-803	-4 864		6 724
Provisions pour autres litiges						0
Provision pour risques pays						0
Provisions pour risques de crédit (3)	22 291	20 691				42 982
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts (4)	1 722		-519	-29		1 174
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (6)	14 576	1 150				15 726
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	16 338	2 722		-3 030		16 030
Autres provisions	2 185	1 583	-410	-895	-1	2 462
Valeur au bilan	72 154	26 444	-1 932	-9 961	0	86 705

(1) Provision médaille du travail.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) Provision sur base collective sur encours sains. En 2007 il a été appliqué un coefficient correcteur élaboré par référence à un taux de provisionnement historique de la Caisse Régionale sur 10 ans et à une projection à horizon de 2 ans des évolutions théoriques des provisions.

(4) Comprend notamment les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

(5) Voir note 3-15 ci-après.

(6) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Note 3.15 Epargne logement. — Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

– Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

– La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

En milliers d'euros	2007	2006
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	229	155
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	886	915
Ancienneté de plus de 10 ans	695	821
Total plans d'épargne-logement	1 810	1 891
Total comptes épargne-logement	436	432
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 246	2 323

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'Etat.

(En milliers d'euros)	2007	2006
Plans d'épargne-logement :	35	46
Comptes épargne-logement :	113	116
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	148	162

(En milliers d'euros)	2007	2006
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2,1	0,8
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0,1	1,5
Ancienneté de plus de 10 ans	3,7	6,6
Total plans d'épargne-logement	5,9	8,9
Total comptes épargne-logement	10,2	7,5
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16,1	16,4

En milliers d'euros	2006	Dotations	Reprises	2007
Plans d'épargne-logement :	8,9	0	3,0	5,9
Comptes épargne-logement :	7,5	2,7	0	10,2
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16,4	2,7	3,0	16,1

Note 3.16 Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Montant 2007	Montant 2006
Dettes subordonnées (1) (2)								
Dettes subordonnées à terme	0	39 637	53 794	35 000	128 431	1 616	130 047	115 015
Titres et emprunts participatifs	2 058	0	0	0	2 058	44	2 102	2 096
Autres emprunts subordonnés à terme		0		0	0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (3)		0			0	0	0	
C/C bloqués des Caisses Locales	0	790	19 802	50 130	70 722	0	70 722	51 830
Dépôts Gtie à caractère mutuel					0	0	0	
Valeurs au bilan	2 058	40 427	73 596	85 130	201 211	1 660	202 871	168 941

1 - Les dettes subordonnées sont à taux fixe.

2 - La charge d'intérêt s'élève à 5 689 milliers d'euros.

Note 3.17.1. Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

Définition :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique les modalités pratiques d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des engagements de retraite et avantages similaires telles que définies par l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 qui reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ayant couvert ses engagements par une police d'assurance éligible auprès de PREDICA, cette dernière a fourni les éléments chiffrés permettant de servir les tableaux ci-après.

Période du au	31/12/2003 31/12/2004	31/12/2004 31/12/2005	31/12/2005 31/12/2006	31/12/2006 31/12/2007
Présentation Passifs sociaux Normes IAS 19	2004	2005	2006	2007
Taux actualisation retenu				
Variation dette actuarielle				
Dette actuarielle début de période	23 168	25 562	30 352	32 077
Coût des services rendus sur la période (obligatoire)	1 008	1 101	1 324	1 190
Effet de l'actualisation	1 160	1 354	1 160	1 304
Cotisations de l'employé				
Modification / Réduction / liquidation de plan	0			
Acquisition. cession (modification périmètre consolidation)	0			
Indemnités de cessation d'activité				
Prestations versées (obligatoire)	-500	-720	-756	-942
(Gains) / pertes actuariels	726	3 055	-3	-5 835
Dette actuarielle fin de période	25 562	30 352	32 077	27 794
Rendement attendu des actifs annualisé				
Charge comptabilisées				
Coût des services rendus	1 008	1 101	1 324	1 190
Effet de l'actualisation	1 160	1 354	1 160	1 304
Rendement attendu des actifs sur la période	-690	-1 068	-1 184	-1 284
Amortissement du coût des services passés				
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	620	2 303	341	134
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations				
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus				
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 098	3 690	1 641	1 344
En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs				
Juste valeur des actifs du régime				
Juste valeur des actifs. début de période	17 987	25 640	29 599	32 122
Rendement attendu des actifs	690	1 068	1 184	1 284
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	106	752	-344	-5 970
Cotisations de l'employeur	7 190	2 890	2 439	1 448
Cotisations de l'employé	0	0	0	0
Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0	0	0
Acquisition. cession (modification périmètre consolidation)	166	-31	0	0
Indemnités de cessation d'activité	0	0	0	0
Prestations versées	-500	-720	-756	-942
Juste valeur des actifs fin de période	25 639	29 599	32 122	27 942
Provision/ actifs				
situation financière nette début de période	25 562	30 352	32 077	27 793
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0	0	0
(Provisions) / actifs au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005	25 562	30 352	32 077	27 793
Juste valeur des actifs	25 640	29 599	32 122	27 941
situation financière nette fin de période	-78	753	-45	-148

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes précise que les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Rendement des actifs des régimes : Hypothèses actuarielles utilisées en 2007

- Les taux d'actualisation – 4,28 % Indemnité de Fin de Carrière – 4.17 % Retraite complémentaire cadres direction

- 4,06 % Retraite complémentaire des présidents et vice-présidents.

- les taux de rendement attendus des actifs du régime respectivement 4 %. 4 % et 3,94 %

- Les taux attendus d'augmentation des salaires - >30 ans : 4 % - <30 ; 50>: 3 % ->50ans : 2,5 %
- Table de mortalité INSEE TF TH 00-02

Note 3.17.2. Rémunération des dirigeants. — Population : Cadres de direction, Président, Vice-présidents :

Nature	Montant
Les traitements et les salaires,	1 876
Dont - les avantages en nature voiture et logement.	136
les primes de diplômes, mariage, naissance, haute altitude.	
gratification.	355
supplément familial et salaire unique.	3
Les cotisations de sécurité sociale,	1 056
L'intéressement, les primes et autres rémunérations payables dans un délai de douze mois suivant la fin de l'exercice,	196
Les tickets restaurants,	1
La participation au restaurant d'entreprise,	1
Prime de transport,	0
Remboursement des frais professionnels	19

Note 3.17.3. Droit individuel de formation :

Le total des droits acquis pour 2006 s'élève à 34 082 heures.

Le total des droits acquis sur 2007 s'élève à 34 490 heures.

Le total des droits utilisés au 31 décembre 2007 s'élève à 53 896 heures.

Le total des droits restants s'élève à 48 454 heures soit une moyenne de 26,50 heures par agent. Ce total des droits restants ne tient pas compte des droits utilisés par certains agents par anticipation.

Note 3.18 Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'euros)	2007	2006
Fonds pour risques bancaires généraux	0	10 660
Valeurs au bilan	0	10 660

Note 3.19 Variation des fonds propres (avant répartition).

(En milliers d'euros)	Capitaux propres					
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2005	70 658	625 729	29	0	82 723	779 139
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2005					-11 460	-11 460
Variation de capital (6)						0
Variation des primes et réserves (6)		71 263				71 263
Affectation du résultat social 2005					-71 263	-71 263
Report à nouveau						0
Résultat de l'exercice 2006					93 151	93 151
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2006	70 658	696 992	29	0	93 151	860 830
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006					-13 364	-13 364
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		79 787				79 787
Affectation du résultat social 2006					-79 787	-79 787
Report à nouveau		1 533				1 533
Résultat de l'exercice 2007					95 156	95 156
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2007	70 658	778 312	29	0	95 156	944 155

(1) le nombre de parts sociales (d'un nominal de 15,25€) est de 2 649 994.

(2) le nombre de cci (d'un nominal de 15,25€) est de 825 000 dont 1 270 détenus en propres par la caisse régionale.

(3) le nombre de cca (d'un nominal de 15,25€) est de 1 158 331 ; ils sont intégralement détenus par crédit agricole S.A.

— Composition des fonds propres :

	2007	2006
Capitaux propres	944 155	860 830
Fonds pour risques bancaires généraux	0	10 660
Dettes subordonnées et titres participatifs	202 872	168 940
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
Total des fonds propres	1 147 027	1 040 430

Note 4. – informations relatives au hors bilan et opérations assimilées.

Note 4.1 Opérations a terme en devises non dénouées.

Opérations de change	2007		2006	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises	0			
Euros	0			
Opérations de change à terme	8 331	8 329	9 718	9 714
Devises	4 055	4 055	4 757	4 757
Euros	4 276	4 274	4 961	4 957
Prêts et emprunts en devises				
Total	8 331	8 329	9 718	9 714

Note 4.2. Opérations sur instruments financiers à terme :

Type d'opération	Opérations de couverture	Opérations autre que couverture	Total 2007	Total 2006
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
Opérations de gré à gré	2 306 557	0	2 306 557	1 063 911
Swaps de taux d'intérêt	2 306 557		2 306 557	1 063 911
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	0
Contrats à terme de change			0	0
FRA			0	0
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0
Autres contrats à terme			0	0
Opérations conditionnelles				
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instr.de taux d'intérêt à terme conditionnels :	Achetés		0	0
	Vendus		0	0
Instr.sur action et ind. Bours. A terme conditionnels :	Achetés		0	0
	Vendus		0	0
Instr.de taux de change à terme conditionnels :	Achetés		0	0
	Vendus		0	0

Opérations de gré à gré					
Options de swap de taux :	Achetées	0		0	15 000
	Vendues				
Instr. de taux d'intérêts à terme conditionnels :	Achetés	11 411		11 411	10 462
	Vendus	8 976		8 976	14 997
Instr. de taux de change à terme conditionnels :	Achetés	52 278		52 278	13 756
	Vendus	52 278		52 278	13 756
Instr. sur actions et indices bours. A terme cond. :	Achetés				
	Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels :	Achetés				
	Vendus				
Dérivés de crédit		0	196 326	196 326	198 089
Contrats de dérivés de crédit :	Achetés				
	Vendus		196 326		
Total		2 431 500	196 326	2 627 826	1 329 971

Note 4.3. Opérations sur instruments financiers à terme : Répartition par durée résiduelle :

— Répartition par durée restant à courir :

(En milliers d'euros)	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
FRA	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	664 655	1 248 580	393 322	664 655	1 248 580	393 322			
Swaps de devises	0	0	0						
Caps, Floors, Collars	0	3 807	16 581	0	3 807	16 581			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	664 655	1 252 387	409 903	664 655	1 252 387	409 903	0	0	0
Opérations de change à terme									
Total général	664 655	1 252 387	409 903	664 655	1 252 387	409 903	0	0	0

Note 4.4. Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés :

Cadre général :

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes. Il ne concerne que les opérations hors groupe c'est à dire hors CA S.A. les autres CR. CALYON. Crédit Agricole Asset Management. BFT. BGPI. SOFINCO... Il est apprécié par le coût de remplacement et le risque potentiel futur.

Les contreparties autorisées dans le cadre de la gestion de la Caisse Régionale sont conformes aux recommandations du Crédit Agricole S.A qui prennent en compte :

- la nature de l'activité de la contrepartie ;
- la notation interne du groupe Crédit Agricole ;
- le niveau des fonds propres de la Caisse Régionale.

La politique de la Caisse Régionale est de limiter le nombre de contreparties aux intervenants majeurs de la place financière. Chaque nouvelle relation est soumise à l'arbitrage de la Direction Générale.

Les instruments dérivés :

Les instruments dérivés, exclusivement de taux d'intérêts, sont destinés majoritairement à des opérations de macro couverture.

Comme précisé dans le cadre général ci-dessus, les contreparties appartiennent soit au groupe Crédit Agricole, soit sont des établissements financiers majeurs.

La juste valeur précisée à titre indicatif dans le tableau ci dessous est :

- pour les Swaps, donnée par les contreparties ;
- pour les Caps et Floors, égale à la valeur comptable de la prime.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	
	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures		
Options de change		
Opérations fermes en devise sur marchés organisés		
Options de taux		
FRA.		
Swaps de taux d'intérêt	4 228	2 306 557
Swaps de devises		
Forward taux		
Caps, Floors, Collars		20 387
Dérivés sur actions, indices boursiers		196 326
Et métaux précieux		
Sous total	4 228	2 523 270
Opérations de change à terme		
Total général	4 228	2 523 270

Note 5. – Informations relatives et revenus assimilés.

Note 5.1 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés :

(En milliers d'euros)	2007	2006
Intérêts et produits assimilés	415 441	378 535
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 489	2 310
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 471	26 283
Sur opérations avec la clientèle	375 246	323 772
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	10 403	9 959
Autres intérêts et produits assimilés	3 832	16 211
Intérêts et charges assimilées	269 088	213 884
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 854	5 732
Sur opérations internes au Crédit Agricole	243 642	192 182
Sur opérations avec la clientèle	14 836	14 680
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 316	1 290
Autres intérêts et charges assimilées	440	0
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	146 353	164 651

Note 5.1.1. Revenus des titres à revenus fixes :

(En milliers d'euros)	2007	2006
Titres de placement	881	945
Livret développement durable		
Titres d'investissement	9 521	9 014
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus fixes	10 402	9 959

Note 5.2. Revenus des titres à revenu variable :

(En milliers d'euros)	2007	2006
· Parts dans les entreprises liées	572	858
Titres de participation et autres titres détenus a long terme	33 105	24 686
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	3	2
Operations diverses sur titres		
Actions propres	4	2
Revenus des titres a revenus variables	33 684	25 548

Note 5.3. Produit net des commissions :

(En milliers d'euros)	2007			2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	135	-61	74	149	-40	109
Sur opérations internes au crédit agricole	33 082	-9 979	23 103	29 908	-6 847	23 061
Sur opérations avec la clientèle	42 065	-254	41 811	39 066	-215	38 851
Sur opérations sur titres	0	-173	-173	0	-141	-141
Sur opérations de change	164	0	164	155	0	155
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	0	0	0	0	0
Sur prestations de services financiers (1)	85 407	-9 188	76 219	84 118	-9 615	74 503
Provision pour risques sur commissions	281	-393	-112	94	-242	-148
Total	161 134	-20 048	141 086	153 490	-17 100	136 390

Note 5.4. Solde des opérations sur portefeuilles de négociations :

(En milliers d'euros)	2007	2006
Solde des opérations sur titres de transaction	-61	-57
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	142	132
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	259	253
Gains ou pertes des opérations sur portefeuille de négociation	340	328

Note 5.5. Solde des opérations sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille :

Titres de placement	Montant 2007	Montant 2006
Dotations aux dépréciations	193	2 582
Reprises de dépréciations	243	2 341
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	50	-241
Plus-values de cession réalisées	7 706	1 080
Moins-values de cession réalisées	1 488	85
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	6 218	995
Frais d'acquisitions	-3	-2
Solde des opérations sur titres de placement	6 265	752

Titres de l'activité de portefeuille	Montant 2007	Montant 2006
Dotations aux dépréciations	18	224
Reprises de dépréciations	162	80
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	144	-144
Plus-values de cession réalisées	0	0
Moins-values de cession réalisées	0	0

Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	144	-144
Total gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	6 409	608

Note 5.6. Autres produits et charges d'exploitation bancaire :

(En milliers d'euros)	2007	2006
Autres produits d'exploitation bancaire	31 220	25 956
Produits divers	28 661	24 007
Quote part des opérations faites en commun	32	20
Refacturation et transfert de charges	233	0
Reprises provisions	434	0
Produits accessoires	1 860	1 929
Autres charges d'exploitation bancaire	2 321	1 962
Charges diverses	1 982	1 843
Quote part des opérations faites en commun	187	119
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	152	0
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	28 899	23 994

Note 5.7. Charges générales d'exploitation :

Note 5.7.1. Frais de personnel :

(En milliers d'euros)	Montant 2007	Montant 2006
Salaires et traitements (1):	61 228	59 584
Charges sociales :	30 747	29 831
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	7 937	8 145
Intéressement et participation	15 847	15 667
Impôts et taxes sur rémunérations	7 972	7 114
Total des frais de personnel	115 794	112 196

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste « salaires et traitements » ainsi que les dotations nettes de provisions pour risques et charges.

Note 5.7.2. Autres frais administratifs :

(En milliers d'euros)	Montant 2007	Montant 2006
Impôts et taxes	5 556	5 907
Services extérieurs	66 763	65 390
Autres frais administratifs	-4 884	-962
Total des frais administratifs	67 435	70 335
Valeur nette au bilan	183 229	182 531

Note 5.7.3. Effectif par catégorie :

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégorie de personnel	2007	2006
Cadres	400	401
Non cadres	1 423	1 408
Total	1 823	1 809

Note 5.8 Coût du risque. — Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagement hors-bilan, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes, à l'exception des provisions, pertes sur créances irrécouvrables et récupération sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.

Pour les titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque de contrepartie est porté directement dans les postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de provision sur risque de contrepartie sont alors inscrits en coût du risque.

(En milliers d'euros)	Montant 2007	Montant 2006
Dotations aux provisions et dépréciations	56 900	76 871
Dépréciations de créances douteuses	34 894	68 207
Autres provisions et dépréciations (provisions Collective)	22 006	8 664
Reprises de provisions et dépréciations	41 309	64 599
Reprises de dépréciations de créances douteuses	39 740	60 461
Autres reprises de provisions et dépréciations	1 569	4 138
Variation des provisions et dépréciations	15 591	12 272
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	1 335	606
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	15 149	5 012
Décote sur prêts restructurés	179	
Récupérations sur créances amorties	-941	-667
Pertes sur risques opérationnels		
Coût du risque	31 313	17 223

Note 5.9. Résultat net sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)	2007	2006
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations		
De titres d'investissement	0	0
De parts dans les entreprises liées. participations et autres titres détenus à long terme	24	157
Reprises de dépréciations		
De titres d'investissement	0	0
De parts dans les entreprises liées. participations et autres titres détenus à long terme	1 069	50
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	1 045	-107
De titres d'investissement	0	0
De parts dans les entreprises liées. participations et autres titres détenus à long terme	1 045	-107
Plus-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées. participations et autres titres détenus à long terme	191	6
Moins-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées. participations et autres titres détenus à long terme	1 015	0
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	
Solde des plus et moins-values de cession		
Sur titres d'investissement	0	
Sur parts dans les entreprises liées. participations et autres titres détenus à long terme	-824	6

Solde en perte ou en bénéfice	221	-101
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cession	476	261
Moins-values de cession	-437	-1 102
Solde en perte ou en bénéfice	39	-841
<i>(*) Résultat net sur actifs immobilisés</i>	<i>260</i>	<i>-942</i>

Note 5.10. Dotations et reprises FRBG :

(En milliers d'euros)	Reprise FRBG		Dotation / reprise FRBG	
	2007		2006	
Total	10 660		0	

Note 5.11. Impôt sur les bénéfices. — Il n'est pas comptabilisé d'impôts différés dans les comptes individuels à l'exception des provisions pour impôts différés relatives à des opérations ponctuelles telles que la participation à des opérations de leasing fiscaux par le biais de GIE. Les provisions pour risques fiscaux sont incluses sous cette rubrique.

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2007	
Impôt sur les bénéfices	45 199	
Dotations aux provisions pour impôts (IS)		
Reprise de provisions pour impôts (IS)	2 120	
Total	43 079	

Note 6. – Autres informations.

Note 6.1. Projet d'affectation du résultat :

(En milliers d'euros)	Résultat à affecter	Affectation des excédents	
		Conservés	Distribués
Résultat net	95 156		
Report à nouveau : changement de méthode	1 533		
Intérêts aux parts aux CL			1 404
Dividendes aux CCI des autres détenteurs			5 165
Dividendes aux CCA détenus par CA SA			7 251
Réserve légale		62 152	
Autres réserves		20 717	
Total	96 689	82 869	13 820

Note 6.2. Publicité des honoraires des commissaires aux comptes :

(En milliers d'euros)	Cabinet Ernst & Young	Cabinet FIDUREL
Audit		
Commissariat aux comptes. certification. examen de comptes individuels et consolidés	159	68
Missions accessoires		
Autres prestations		
Juridique. fiscale et sociale		
Technologie de l'information		
Autres		
Total	159	68

Fidurel : 8, avenue Jean-Monnet 26000 Valence Sarl au capital de 10 000 €	Ernst & Young Audit : Tour Crédit Lyonnais 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 SAS à capital variable
--	---

Commissaire aux Comptes : Membre de la compagnie ; Régionale de Grenoble ;	Commissaire aux Comptes : Membre de la compagnie ; régionale de Versailles.
--	---

C. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Mesdames. Messieurs les Sociétaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'introduction à la note 2 de l'annexe qui expose le changement de méthode résultant de l'application de l'avis CNC n° 2007-B du Comité d'urgence relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Changement de méthode comptable : Comme mentionné dans la note 2 de l'annexe, un changement de méthode comptable est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de sa présentation.

— Estimations comptables : Comme indiqué dans les notes 2.1 et 3.14 de l'annexe, la caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

Comme indiqué dans les notes 2.2 et 3.14 de l'annexe, la caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et les risques opérationnels. Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Valence et Lyon, le 29 février 2008.
Les Commissaires aux Comptes.

Fidurel : Gérard fourel;	Ernst & Young Audit: Philippe Duchêne.
-----------------------------	---

Fidurel : 8, avenue Jean-Monnet 26000 Valence	Ernst & Young Audit : Tour Crédit Lyonnais 129, rue Servient
---	--

Sarl Au capital de 10 000€.

69326 Lyon Cedex 03

SAS à capital variable

Commissaire aux Comptes :

Membre de la compagnie

Régionale de Grenoble

Commissaire aux Comptes :

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

D. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Mesdames. Messieurs les Sociétaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007. tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

— Comme indiqué dans les notes 1.1 et 4.1 de l'annexe, la caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et des dépréciations individuelles et collectives.

— Comme indiqué dans les notes 1.1, 2 et 4.5 de l'annexe, la caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur les actifs financiers disponibles à la vente et les risques opérationnels.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Valence et Lyon, le 29 février 2008.

Les Commissaires aux Comptes.

Fidurel :

Ernst & young audit:

Gérard fourel,

Philippe Duchêne.

E. — Note sur le rapport du président du Conseil d'Administration et sur le rapport de gestion.

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes (article 122 de la loi de sécurité financière) est disponible au Siège social ainsi que sur les sites de Privas et Valence et sur le site Internet de la Caisse Régionale.

Le rapport de gestion est également disponible sur les sites de Privas et Valence.

0802654